



Som- maire

1. Présentation générale	4
1.1 Collectivité.....	4
1.1.1 Territoire desservi.....	4
1.1.2 Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages.....	5
1.1.3 Estimation de la population totale par commune en saison estivale	5
1.1.4 Faits marquants 2017.....	6
2. Pré-collecte et collecte	10
2.1 Collectes séparées : types de déchets concernés et modalités de collecte	10
2.1.1 La pré-collecte.....	10
2.1.2 Modalités de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective.....	10
2.2 Types de collecte des déchets encombrants	11
2.3 Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté.....	11
2.4 Fréquences de collecte	11
3. Flux de déchets concernés	12
3.1 Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....	12
3.1.1 Pré-collecte.....	12
3.1.2 Organisation de la collecte	12
3.1.3 Transit et transport (SITTOMAT)	13
3.1.4 Traitement - SITTOMAT	14
3.2 Multimatériaux.....	15
3.2.1 Pré-collecte.....	15
3.2.2 Organisation de la collecte	15
3.2.3 Transport.....	16
3.2.4 Traitement - SITTOMAT	16
3.3 Verre.....	16
3.3.1 Pré-collecte.....	16
3.3.2 Organisation de la collecte	16
3.3.3 Transport.....	17
3.3.4 Traitement.....	17
3.4 Carton des professionnels.....	18
3.4.1 Pré-collecte.....	18
3.4.2 Organisation de la collecte	18
3.4.3 Transport.....	18
3.4.4 Traitement.....	18
3.5 Encombrants.....	19
3.5.1 Collecte à domicile sur rendez-vous.....	19
3.5.2 Apports en déchèterie	19
3.5.3 Transport.....	19
3.5.4 Traitement.....	19
3.6 Déchèteries.....	20
3.6.1 Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés	20
3.6.2 Gestion.....	20
3.6.3 Transport.....	20
3.6.4 Traitement.....	21
3.7 Déchets Verts	23
3.7.1 Organisation de la collecte	23
3.7.2 Transport.....	23
3.7.3 Traitement.....	23
3.8 Autres flux.....	26
4. Traitement	28
4.1 Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant.....	28
4.2 Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets.....	29
4.3 Capacité des unités et tonnage traités dans l'année par flux de déchets, performance énergétique des installations	31
4.4 Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés.....	31
5. Analyse technique des tonnages	32
5.1 Bilan des tonnages enlevés	32
6. Prévention et sensibilisation	38
6.1 Prévention des déchets ménagers et assimilés	38
6.1.1 Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.....	38
6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010	38
6.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets	39
6.2.1 Actions des Ambassadrices du Tri.....	39
6.2.2 Bilan carbone	43
7. Bilan financier	44
7.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.)	44
7.2 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement	44
7.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	47
7.4 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets, et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	48
7.5 Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés	49
7.6 Produits d'accès aux centres de traitement.....	49
7.7 Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation	49
7.8 Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années.....	49
8. Performances	50
8.1 Bilan	50
8.2 Perspectives.....	51
9. Annexes	52
10. Glossaire	62

Intro- duction

Depuis 2013, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour le compte des 12 communes membres.

5 petites années et déjà des projets structurants ont été lancés, associés à la dynamique de nos performances de tri.

Lancement des campagnes de distributions gratuites de composteurs individuels grâce à notre adhésion au Sittomat, diagnostic du territoire et préparation du nouveau marché de collecte, réfection de la voie d'accès à l'Ecopôle et au quai de transit de La Mole, intégration de notre projet de rénovation des 10 déchèteries dans le programme de financement européen LIFE SMART WASTE INTERGRATED. C'est aussi tout le sens du travail qui est mené en partenariat avec les collectivités pour faire progresser les collectes sélectives (emballages et papiers, verre, textiles), améliorer les dispositifs de collecte et de traitement, déployer la communication avec notre équipe d'Ambassadrices du Tri, expérimenter la collecte séparative des biodéchets de professionnels.

Les résultats obtenus depuis 2013 montrent une amélioration du service, une maîtrise de ses coûts ainsi qu'une meilleure intégration par les usagers des nouvelles consignes de tri.

En 2017, 80 % des déchets collectés ont été valorisés soit en énergie soit en matière.

Du chemin reste à faire mais l'avenir du territoire se joue, aussi, en matière de développement durable, à travers une gestion des déchets maîtrisée. Chaque geste compte et partout !

COLLECTE DES DÉCHETS



TRI SÉLECTIF



DÉCHÈTERIES



ENCOMBRANTS





Présentation générale

1.1 Collectivité

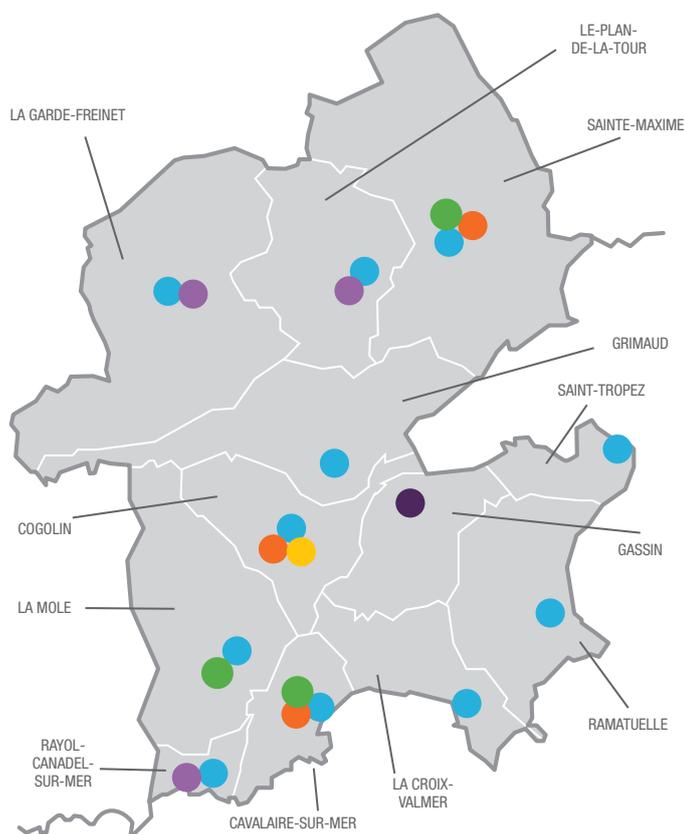
1.1.1 Territoire desservi

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

La CCGST regroupe les communes de Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan-de-la-Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer, Ramatuelle, Saint-Tropez et Sainte-Maxime.

Le siège administratif se trouve à Cogolin.

Des pôles techniques et des sites d'exploitation sont répartis sur l'ensemble du territoire : les déchèteries, les ateliers mécaniques, l'Observatoire Marin, les plateformes de déchets verts.



L'Organisation des services

L'ensemble du personnel de la Communauté de communes constitue un effectif de 140 agents.

La Communauté de communes compte 9 directions et services :

- Direction Générale
- Direction de l'Administration Générale
- Direction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)
- Service Information Géographique (SIG)
- Service Milieux Aquatiques
- Service Forêt
- Service Tourisme
- Service Aménagement du Territoire et Développement Économique
- Service Prospective Intercommunale

Créée le 1^{er} janvier 2013 (Arrêté Préfectoral du 27/12/2012), la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez associe les douze communes du Golfe de Saint-Tropez, au sein d'un "espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement".

Sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre lui confère le statut de collectivité territoriale indépendante financièrement des communes qui la constituent.

Son rôle

- Donner une meilleure cohérence territoriale,
- Donner une plus grande pertinence aux choix d'aménagement,
- Mutualiser les moyens (humains, matériels et financiers),
- Parler d'une seule voix face aux partenaires (État, Région, Département, Europe, etc.).

- Siège administratif
- Déchèteries et quai de transfert (à La Mole)
- Plateformes de Déchets Verts et Écopôle (à La Mole)
- Pôles techniques : forêt, littoral, déchets
- Maison du Tourisme
- Offices de tourisme

Ses compétences

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
 - Suivi et révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
 - Élaboration du volet maritime du SCoT
 - Constitution d'un observatoire communautaire
 - Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- Développement économique
 - Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la collectivité
 - Actions touristiques communautaires
 - Actions de soutien à l'agriculture et à la pêche

OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Gestion valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés
 - Protection et entretien de la forêt contre les incendies
 - Aménagement et entretien des cours d'eau
 - Actions en faveur de la protection des espaces maritimes
- Politique du logement et du cadre de vie
 - Réalisation d'un programme local de l'habitat (PLH)
 - Accueil des gens du voyage
 - Assainissement non collectif à compter du 1^{er} juillet 2015

FACULTATIVES

- Politique des transports et des déplacements
- Actions en faveur de la formation et de l'emploi

COMPÉTENCES EXERCÉES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de communes exerce la « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui comprend la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés ».

- Collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants.
- Tri, transport et valorisation des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des Déchets Verts.
- Gestion des déchèteries, des aires de stockage des Déchets Verts et des recycleries.
- Broyage, transport et traitement des Déchets V collectés sur le territoire de la communauté. Vente compost et redistribution ou vente d'objets r.
- Élimination des déchets ultimes.
- Étude et réalisation de tout service et de tout en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

1.1.2 Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages

Commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Cavalaire- sur-Mer	7 166	108	7 274
Cogolin	12 517	136	12 653
La Croix- Valmer	3 711	125	3 836
Gassin	1 855	32	1 887
Grimaud	2 658	66	2 724
La Garde- Freinet	4 065	104	4 169
La Mole	1 375	18	1 393
Le Plan- de-la-Tour	2 666	60	2 726
Ramatuelle	2 111	47	2 158
Rayol-Canadel- sur-Mer	719	11	730
Saint-Tropez	4 353	88	4 441
Sainte-Maxime	14 018	233	14 251
Total	57 214	1 028	58 242

Environ 4100 bénéficiaires du service ne sont pas des ménages. (Liste établie par le service Redevance Spéciale (RS) en charge des professionnels utilisateurs du service public des déchets).

1.1.3 Estimation de la population totale par commune en saison estivale

Commune	Résidents permanents (1)	Résidents en saison (2)	Capacité d'accueil touristique (3)	Population totale en saison (4)	Estimation du nombre de personnes présentes par jour en août (5)
Cavalaire- sur-Mer	7244	7172	44 551	51 723	22 098
Cogolin	12 542	12 417	42 542	24 959	5 684
La Croix- Valmer	2 640	2 614	14 580	17 194	8 292
Gassin	4 355	4 311	44 514	48 825	20 784
Grimaud	3 933	3 894	21 080	24 974	14 999
La Garde- Freinet	1 911	1 892	4 494	6 386	4 265
La Mole	1 415	1 401	2 207	3 608	1 027
Le Plan- de-la-Tour	2 754	2 726	4 691	7 417	6 707
Ramatuelle	2 139	2 118	25 248	27 366	23 953
Rayol-Canadel- sur-Mer	732	725	5 983	6 708	6 613
Saint-Tropez	4 392	4 348	22 517	26 865	36 770
Sainte-Maxime	14 514	14 369	50 224	64 593	33 866
Total	58 571	57 985	252 631	310 616	184 458

(1) Sources INSEE : populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015.

(2) Le taux de départ en vacances de la population permanente est estimé à 15%.

(3) Capacité d'accueil touristique du bassin avec hébergements marchands et résidences secondaires.

(4) Population touristique à partir de la capacité d'accueil + les habitants permanents en saison.

(5) Population moyenne un jour du mois d'août à partir du relevé mensuel des ordures ménagères + tri.

1.1.4 Faits marquants 2017

Distribution des composteurs individuels

La campagne a débuté par une journée organisée le 1^{er} avril à l'Ecopôle, l'opération a été baptisée « Tous au compost'eurs ».

Cette journée a connu un franc succès, malgré la pluie qui s'y était invitée.

- ▶ 250 composteurs ont été distribués,
- ▶ Les Ambassadrices du Tri ont organisé des sessions d'information et de formation aux bonnes pratiques de compostage,
- ▶ Des visites guidées de l'Ecopôle ont été organisées, plusieurs groupes y ont participé,
- ▶ Les administrés ont pu également récupérer du compost fabriqué sur site.

D'autres sessions de distribution ont été organisées sur des demi-journées : à Cavalaire(2), Cogolin(3), Sainte Maxime.

Journée « Tous au compost'eur » à l'Ecopôle et portes ouvertes



Distribution à Cavalaire en septembre



Distribution à la déchèterie de Sainte Maxime au mois de juin



850 composteurs ont été distribués en 2017.

On estime à **100 tonnes/an** la quantité de déchets évités grâce à cette action

Grâce à notre adhésion au Sittomat, les premières distributions gratuites de composteurs ont été lancées en 2017.

Bassin de compostage des bio déchets (après tri) du site de valorisation organique du Broc



Benne de bio déchets à la Môle



Suivis de collecte



Expérimentation sur la collecte des biodéchets des établissements de plage de Pampelonne

La fréquentation touristique des restaurants de plage est génératrice de beaucoup de biodéchets, cette tendance avait été confirmée lors des caractérisations réalisées sur les ordures ménagères en 2014.

Fort de ce constat et grâce à l'évolution des exutoires dans la région, il a été décidé, au printemps 2017, de lancer une expérimentation sur la collecte des biodéchets des restaurateurs de ce secteur hautement touristique.

Grâce aux partenariats développés avec le Sittomat, Plastic Omnium, Pizzorno Environnement et l'Association des Etablissements de Plage de Pampelonne (AEPPE), la CCGST a pu mettre en place cette collecte innovante des biodéchets.

27 établissements ont participé durant les trois mois d'expérimentation, étalés du 15 juin au 15 septembre.

La collecte a été réalisée 7 jours sur 7 et les conteneurs ont été l'objet d'un lavage hebdomadaire.

Durant les 3 mois d'expérimentation, ce sont 100 tonnes de biodéchets qui ont été collectés puis valorisés sur le site de compostage du Broc, exploité par Pizzorno environnement.

Une conférence de presse a été organisée pour le lancement de l'opération en présence de M. Jean Guy Di Giorgio, Président du Sittomat, M. Jean Plénat, Vice-Président de la CC du Golfe de Saint-Tropez délégué aux déchets, Vice-Président du Sittomat, M. Moreu, Président de l'AEPPE.



Conférence de presse

Elaboration du nouveau marché de collecte

L'ensemble des marchés de collectes actuels ayant une échéance commune en fin d'année 2018, une étude d'optimisation a été lancée en 2016 en vue de l'élaboration du cahier des charges du marché suivant.

De février à septembre, la partie technique de l'étude a été réalisée. Plus de 150 suivis de collecte ont été réalisés avec pour chaque point, le relevé d'un certain nombre d'indicateurs : nombre de bacs, taux de remplissage de chaque bac, dangerosité du point de collecte...

Ces suivis ont permis de dresser une cartographie précise du dispositif de collecte et d'identifier des pistes d'optimisation, tant sur les fréquences que sur les outils de pré-collecte.

Des résultats de ces suivis ont découlés des scénarii d'optimisation qui ont été présentés en commission et affinés suite aux entretiens réalisés avec chaque Maire. Le choix du scénario a été acté par la commission et validé par le Conseil Communautaire.

A partir du scénario choisi, le bureau d'études a pu rédiger le cahier des charges du prochain marché de collecte qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Réfection de la voie d'accès aux sites de La Môle

Depuis de nombreuses années, le chemin desservant l'Ecopôle et les installations de transit de La Môle se dégradait ; il ne s'agissait plus que d'une simple piste de terre.

L'activité des sites s'intensifiant et les véhicules de transport étant de plus en plus lourds, il devenait urgent d'entreprendre la réhabilitation de cette voie d'accès.

Après avoir obtenu l'autorisation des propriétaires des terrains, les travaux ont été réalisés.

La topographie des lieux fait qu'une partie de la voie est submergée par les eaux de La Môle lors de fortes pluies. La nouvelle route a donc été dimensionnée en conséquence avec, pour la partie inondable, la réalisation d'une chaussée béton submersible.

Les travaux ont été réalisés en octobre et novembre 2017. Une seconde partie sera prise en charge en 2018.

Voie d'accès lors d'une crue



Voie d'accès après réalisation des enrobés, avant la réalisation de la signalisation horizontale



Avant la réalisation des travaux



Réalisation de la tranchée pour l'enfouissement des réseaux



Réalisation d'une longrine en béton armé pour soutenir l'ouvrage lors des crues



Plantation des espaces verts



1,1 M€

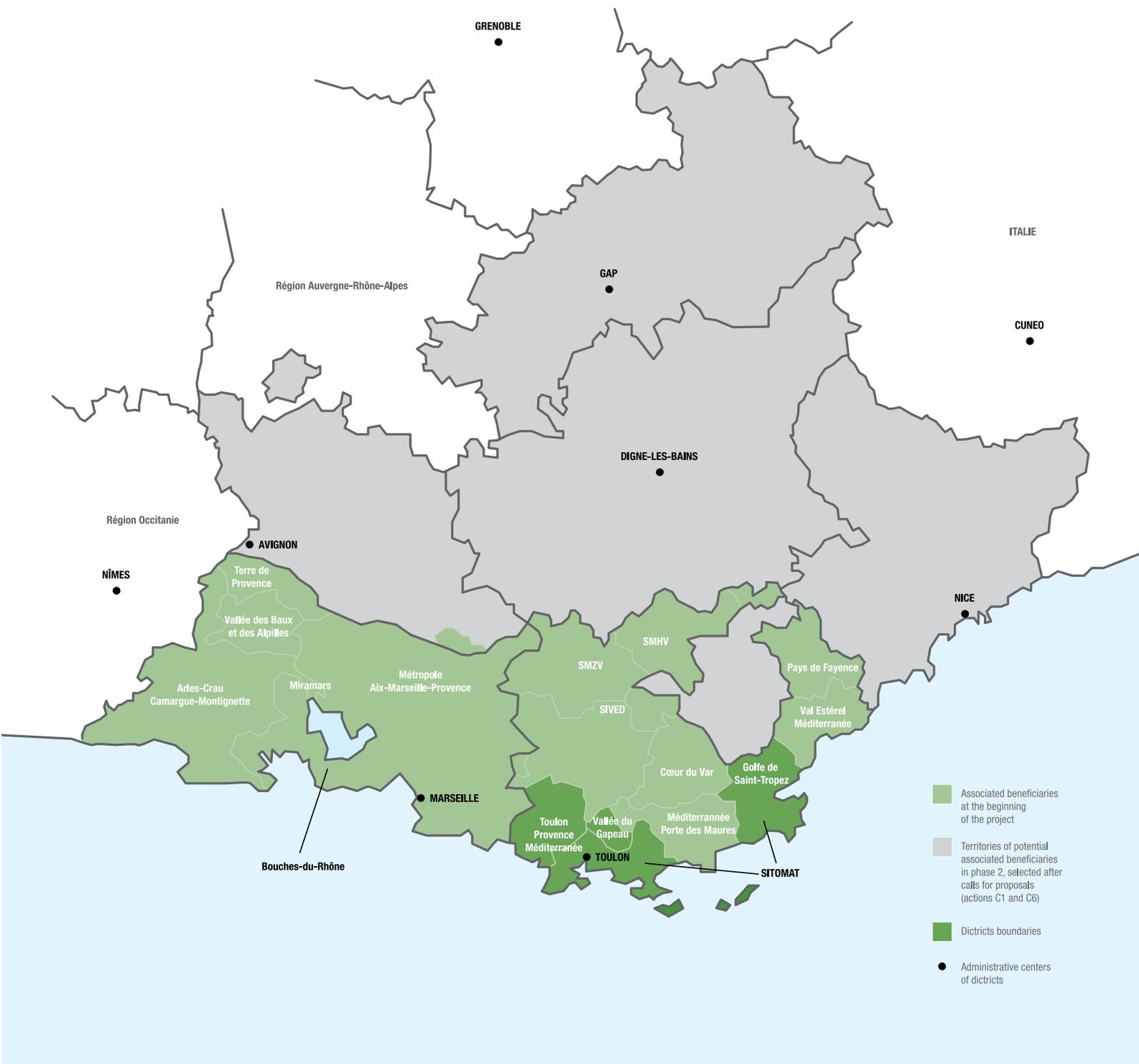
c'est le montant total subventionné pour le programme de réhabilitation des déchèteries, la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés et la fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés



Intégration dans le programme européen de financement « LIFE SMART WASTE INTEGRATED PACA »

Le projet LIFE regroupe 18 collectivités de la Région PACA, toutes situées dans le Var et Les Bouches du Rhône. Il s'agit d'un plan de financement Européen dédié à la gestion des déchets.

Ce plan a permis de débloquer 10 M€ de financement européen sur les 34 M€ de projets en faveur de la gestion des déchets présentés par les collectivités.





Pré-collecte et collecte

2.1 Collectes séparées : types de déchets concernés et modalités de collecte

2.1.1 La pré-collecte

La pré-collecte correspond aux opérations de conteneurisation des déchets ainsi qu'aux opérations associées que sont la maintenance, l'entretien et le lavage des outils de pré-collecte.

Ces équipements sont maintenus en état de fonctionnement, lavés et remplacés le cas échéant.

Les opérations de location-maintenance-entretien-lavages sont réalisées au travers de marchés publics de fournitures et services.

Gestion de la Base de Données Usagers, composée de :

- 9 750 m³ comprenant 29 667 bacs sous 80 références pour s'adapter aux besoins de chaque commune (bacs operculés, bacs d'occasion, bacs neufs etc.).
- 12 583 producteurs ou points de production de déchets référencés.

Gestion des demandes des Usagers

- Réception de 637 appels d'usagers par le centre de service client.
- À ces appels s'ajoutent ceux reçus en direct par la collectivité.

Réalisation du lavage des conteneurs

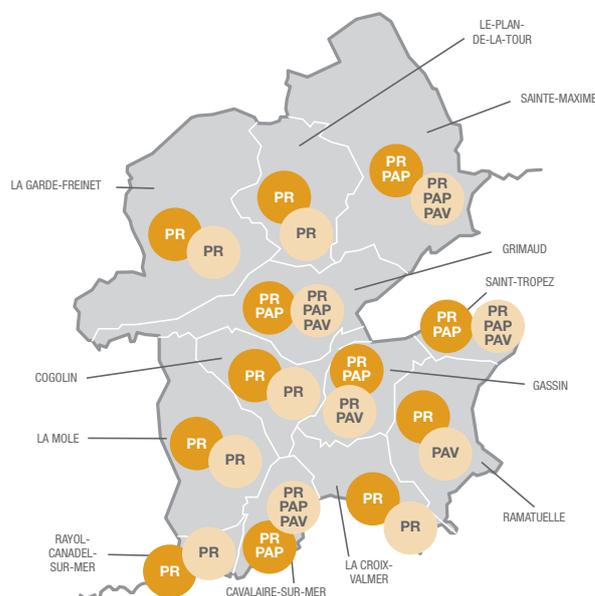
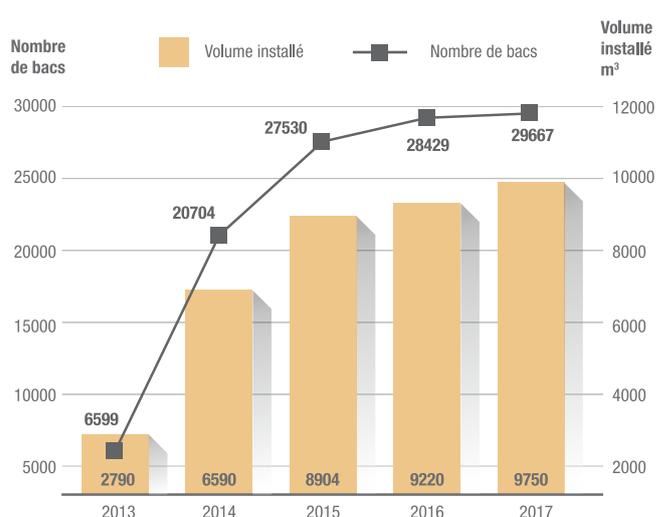
- 390 jours de lavage ont été réalisés.
- Mode opératoire : circuits de lavage construits en suivi de collecte.
- 2 prestataires différents selon les communes : Plastic Omnium et Groupe Pizzorno (sous-traitant).

2.1.2 Modalités de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective

Les habitants du territoire sont collectés en Porte à Porte (PAP), en Point de Regroupement (PR) et en Point d'Apport Volontaire (PAV) selon les communes et les flux :

- Ordures Ménagères
- Sélectif

PARC GLOBAL DE CONTENANTS



 La CCGST gère un parc de plus de **29 667 bacs** et **220 colonnes** d'apport volontaire

+4,3%

soit l'**augmentation de 1 238 bacs** par rapport à 2016

2x 

23 874 kilomètres ont été parcourus pour le lavage



et **1 040 600 litres** d'eau utilisés



Maintenance :
2 790 interventions
Ajustements du parc :
4 574 interventions

MODALITÉS DE COLLECTE SPÉCIFIQUE DES PROFESSIONNELS

Un service spécifique est mis en oeuvre sur le territoire de certaines communes afin de permettre aux professionnels de bénéficier de collectes dédiées.

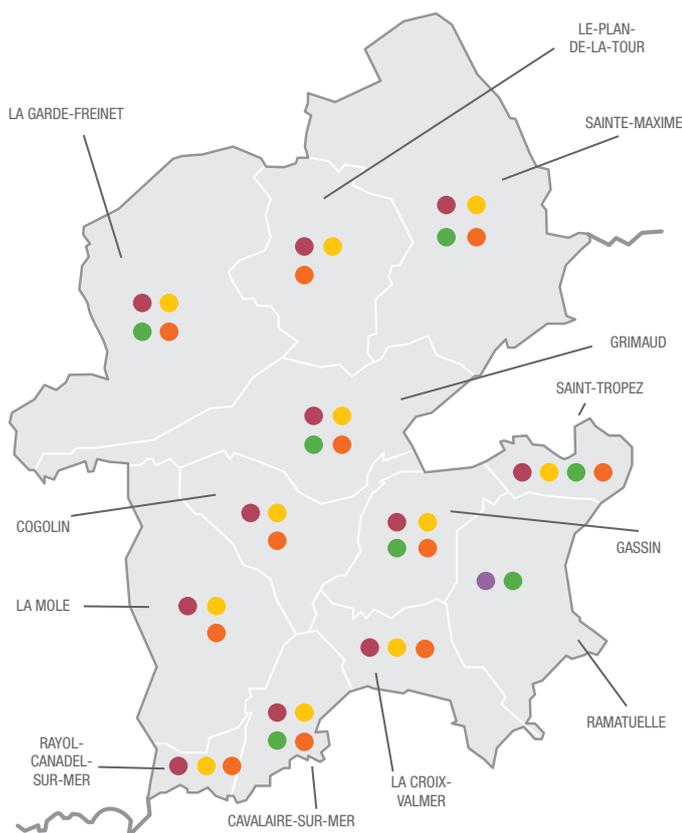
On distingue 2 dispositifs différents :

- ▶ Collecte des déchets des professionnels via le service de collecte aux particuliers, sans sujétions particulières. Il s'agit essentiellement de déchets valorisables (cartons, huiles, palettes, cagettes bois, cagettes polystyrènes...).
- ▶ Collecte des déchets des professionnels via un service spécifique avec financement du coût du service par la Redevance Spéciale (RS).

La mise en œuvre progressive de la Redevance Spéciale (RS) sur le territoire va permettre une harmonisation du service apporté aux professionnels et une facturation au juste coût.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTE

2.2 Types de collecte des déchets encombrants



MODALITÉS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est réalisée sur inscription préalable pour toutes les communes.

Ramatuelle est collectée en régie communale.

Les encombrants valorisables sont déposés en déchèterie où ils sont triés dans différentes bennes.

Les encombrants en mélanges de 6 communes sont envoyés depuis août 2016 vers une plateforme de pré-tri.

Pour les 6 autres communes ce pré-tri est réalisé au Centre de Tri du Muy à compter du 1^{er} janvier 2017, une phase d'expérimentation a été réalisée sur les encombrants du Plan-de-la-Tour en novembre et décembre 2016.

OBJECTIF DE CE PRÉ-TRI :
extraire un maximum de matériaux valorisables pour alimenter les filières de recyclage.

15%

c'est le taux de valorisation matière en moyenne issu du pré-tri

2.3 Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

Un producteur de déchets non ménagers est assujéti à la Redevance Spéciale (RS) dès lors qu'il produit 1 320 litres d'OMR/semaine sur sa période d'ouverture.

2.4 Fréquences de collecte

L'activité touristique induit une forte variation des quantités à collecter, les fréquences doivent s'adapter à ces variations. Les fréquences par commune sont données en annexe (cf. p60-61).



Semi-remorques FMA pour le transport des déchets

Flux de déchets concernés

3.1 Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

3.1.1 Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels (et en sacs sur certaines zones à Cavalaire-sur-Mer) dans les secteurs en Porte à Porte (PAP). 10 802 bacs sont en place.

- Dotation en bacs individuels : 5 961 bacs (80, 120 ou 240 litres).
- Dotation en bacs de regroupement : 4 841 bacs.
- Des bacs de 660 litres (majoritairement) sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupements (PR).

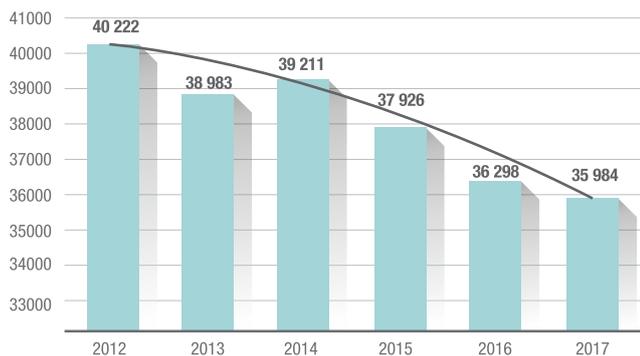
3.1.2 Organisation de la collecte

Les tonnages collectés sont à la baisse depuis 2012. Entre 2016 et 2017,

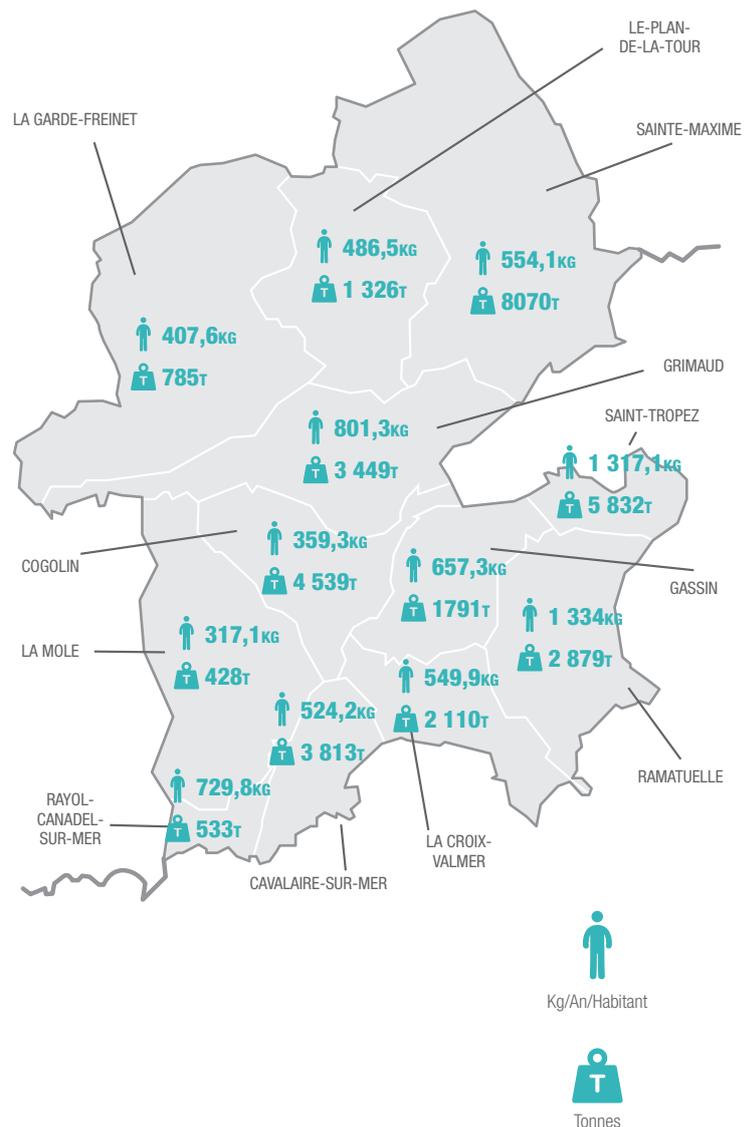
-1,1%
de diminution
soit moins 430 tonnes.

La collecte est réalisée en Porte à Porte (PAP) et Point de Regroupement (PR) selon les secteurs et la topologie des lieux. La collecte est réalisée avec des bennes à Ordures Ménagères classiques à compaction et mini bennes selon les besoins.

ÉVOLUTION TONNAGES OMR COLLECTÉS



RÉPARTITION DES OMR PAR COMMUNE



3.1.3 Transit et transport (SITTOMAT)

Les Ordures Ménagères Résiduelles de 8 communes

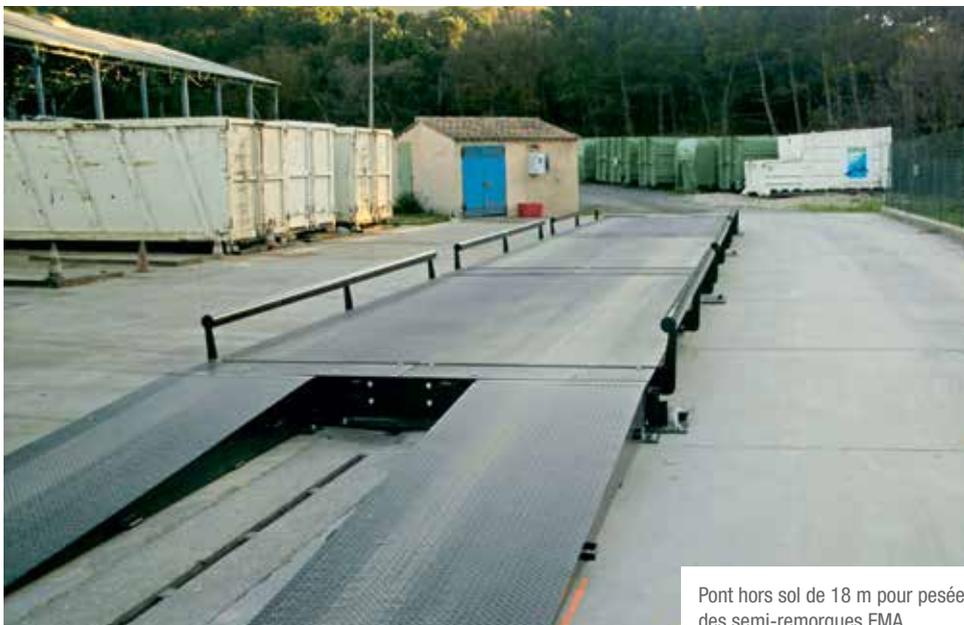
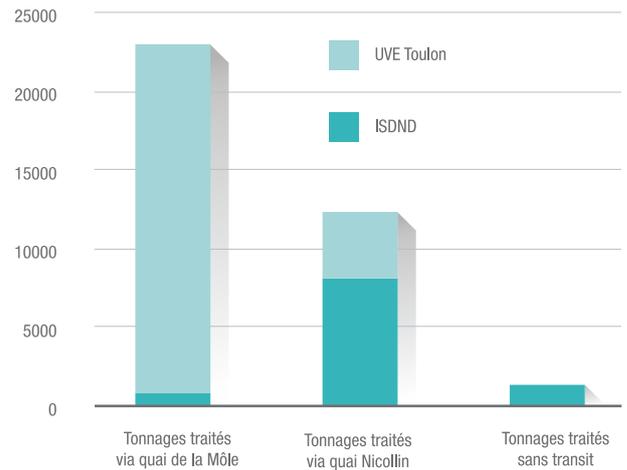
- Vidage sur le quai de La Mole SITTOMAT/GPE.
- Rechargement en semi FMA (Fond Mouvant Alternatif)
- Transport en semi FMA jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon ou le centre de stockage de Pierrefeu

Les Ordures Ménagères Résiduelles de 3 communes

- Vidage sur le quai de la société Nicollin à La Mole.
- Rechargement en semi FMA (Fond Mouvant Alternatif).
- Transport en semi FMA jusqu'au centre de stockage du Balançon, de Pierrefeu ou l'UVE de Toulon.

Les Ordures Ménagères Résiduelles du Plan-de-la-Tour sont vidées directement au centre de stockage du Balançon.

RÉPARTITION MODE DE TRAITEMENT EN FONCTION DES SITES



Pont hors sol de 18 m pour pesées des semi-remorques FMA



Portique de détection de la radioactivité

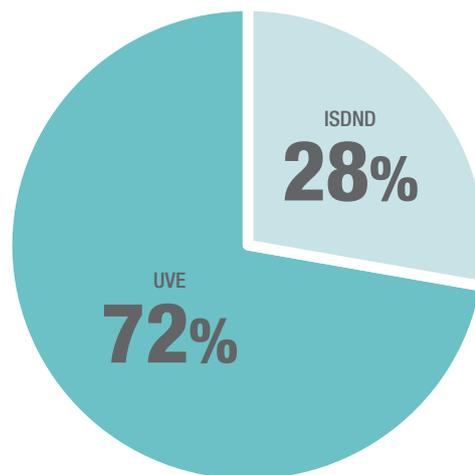
3.1.4 Traitement - SITTOMAT

En 2017 :

- 72 % des Ordures Ménagères Résiduelles ont été dirigées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SITTOMAT, **soit 26 308 tonnes.**
- Ces Ordures Ménagères Résiduelles sont incinérées : l'énergie dégagée par leur combustion permet de produire de l'électricité et d'alimenter un réseau de chaleur.
- On obtient un sous-produit : le mâchefer. On en extrait les métaux ferreux et non ferreux pour les recycler.
Le matériau restant (minéral) peut servir de grave dans les travaux publics (sous certaines conditions).
- Les fumées sont épurées. De cette épuration résulte un déchet ultime : les REFIOMS dirigés vers un centre de stockage de classe 1.
- Les rejets dans l'atmosphère sont contrôlés en continu.
- 28 % des Ordures Ménagères Résiduelles ont été dirigées vers l'ISDND de Pierrefeu ou du Cannet des Maures, soit 10 246 tonnes.

Les Ordures Ménagères sont stockées dans des alvéoles étanches. On récupère le biogaz comme source d'énergie et les lixiviats pour les traiter.

ÉVOLUTION TONNAGES EMBALLAGES



ISDND du Balançon

267€ TTC/tonne

c'est le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles



Unité de Valorisation Énergétique du SITTOMAT

3.2.3 Transport

Le transport est à la charge du prestataire de collecte.

Des ruptures de charges sont organisées par le prestataire :

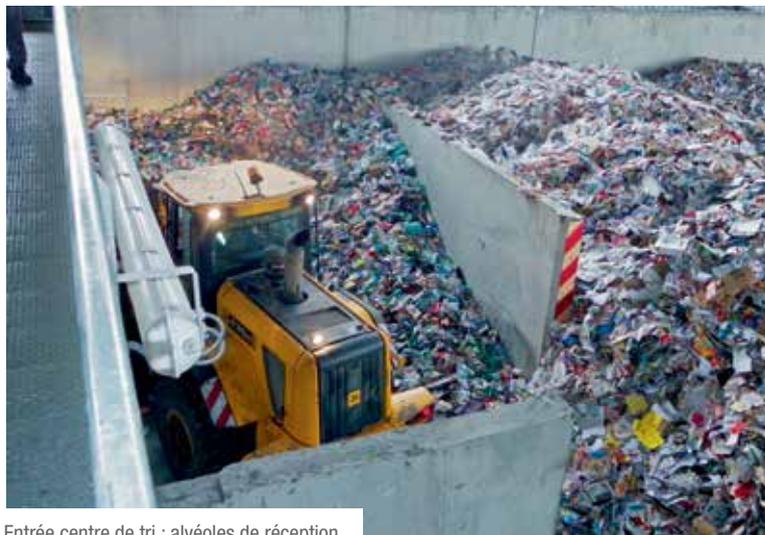
- sur les déchèteries de Grimaud et Sainte-Maxime.
- sur la déchèterie de La Mole.

3.2.4 Traitement - SITTOMAT

Les déchets issus des collectes sélectives sont pris en charge par le Centre de Tri en contrat avec le Syndicat.

Ce dernier tri les déchets par matière puis les expédie vers des industriels du recyclage afin que les matières soient régénérées. Ces prestations sont réalisées pour le compte du Syndicat par l'intermédiaire de marchés publics.

La CCGST négocie la revente des matières avec les repreneurs. C'est une source de recettes non négligeable pour la collectivité.



Entrée centre de tri : alvéoles de réception

EMBALLAGES



Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des emballages est de

665€ TTC/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

319€/tonne

Le coût aidé est donc de

347€ TTC/tonne

RÉCAPITULATIF DE LA PRODUCTION

Matériau	Tonnage	Kg/hab
Acier total CS	142	2,4
Aluminium total CS	21	0,4
Acier/alu Mâchefers	861	14,8
EMR	1 281	22,0
JRM 1,11	1 502	25,8
ELA	50	0,9
Autres fibreux	697	12,0
PEPPPS	216	3,7
PET clair	298	5,1
PET clair	86	1,5
Films	103	1,8
CSR	406	7,0
Refus	423	7,3
SOUS-TOTAL	6 085	104
Verre	5 267	90
TOTAL	11 352	195

3.3 Verre

3.3.1 Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels dans les secteurs en Porte à Porte (PAP).

- Dotation en bacs individuels : 5 180 bacs (80, 120 litres).
- Dotation en bacs de regroupement : 2 885 bacs.
- Des bacs de 240 (majoritairement) et 340 litres sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupements (PR).
- Des colonnes sont également disposées dans certaines zones, à Ramatuelle, Saint-Tropez et Gassin.

Une collecte avec des caissettes est organisée à Saint-Tropez, sur le port (32 caissettes).

Les tonnages collectés sont à la hausse depuis 2015.

6,4%

d'augmentation entre 2016 et 2017

3.3.2 Organisation de la collecte

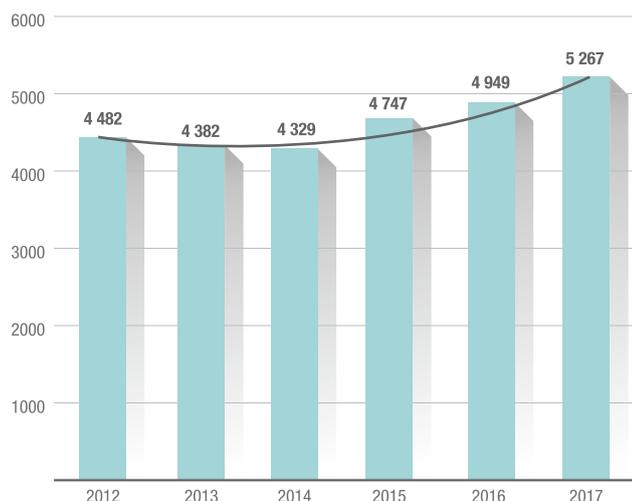
La collecte est réalisée en Porte à Porte (PAP) et Point de Regroupement (PR) selon les secteurs et la topologie des lieux.

La collecte est réalisée avec des bennes à Ordures Ménagères classiques à compaction et des bennes spécifiques à verre (vidage gravitaire).

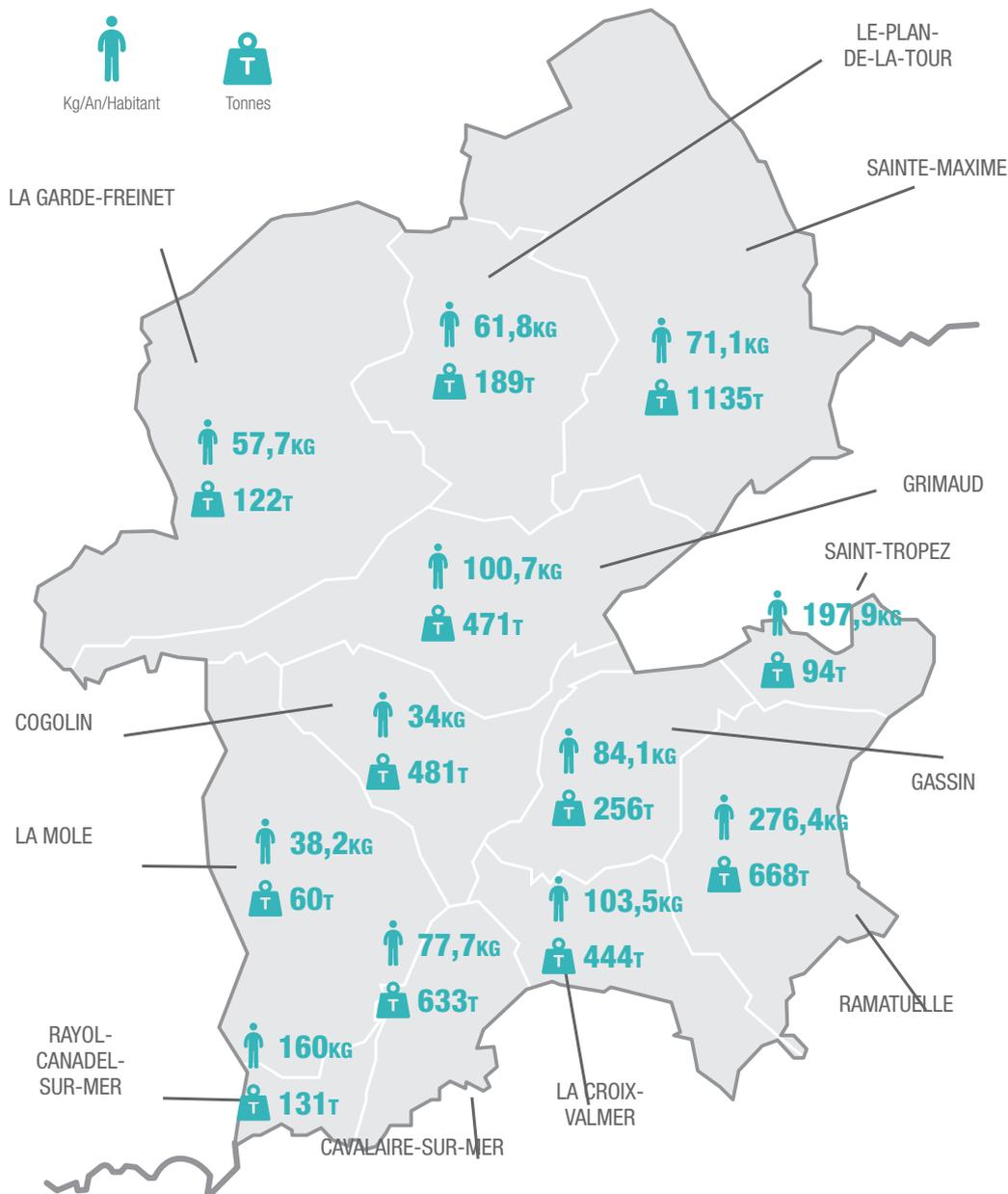
Deux bennes biflux compartimentées sont également déployées sur le territoire, elles permettent de collecter simultanément les emballages et le verre.

Les colonnes sont collectées avec un camion grue.

ÉVOLUTION TONNAGES VERRE



VERRE PAR COMMUNE



3.3.3 Transport

Le transport est à la charge du prestataire de collecte. Des ruptures de charges sont organisées par le prestataire :

- sur les déchèteries de Grimaud et Sainte-Maxime.
- sur la déchèterie de La Mole.

3.3.4 Traitement - SITTOMAT

Le verre est stocké puis rechargé et repris par le verrier.

Le recyclage est réalisé par la société OI Manufacturing à Béziers.

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement du verre est de

219€/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

32€/tonne

Le coût aidé est donc de

187€/tonne



VERRE



3.4 Carton des professionnels

3.4.1 Pré-collecte

Elle est proposée en bacs spécifiques carton ou en vrac auprès des professionnels.

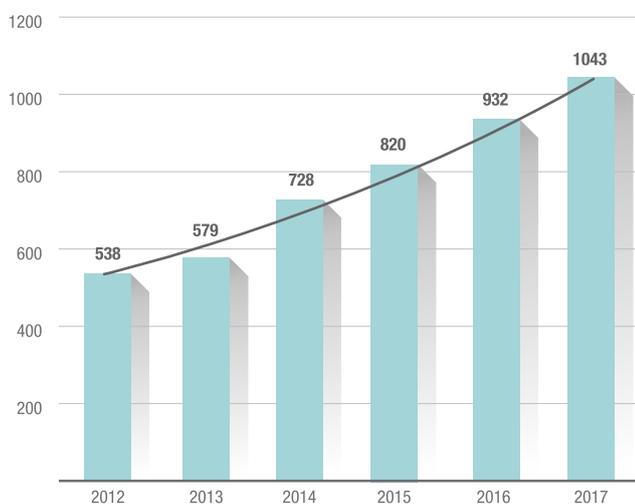
3.4.2 Organisation de la collecte

Collecte en Porte à Porte (PAP) chez les commerçants et Point de Regroupement (PR).

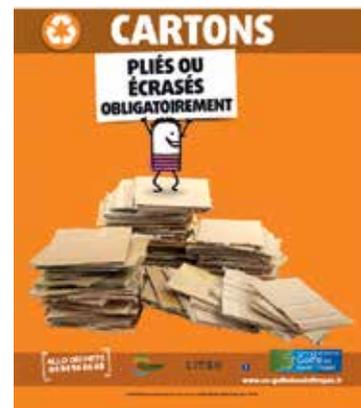
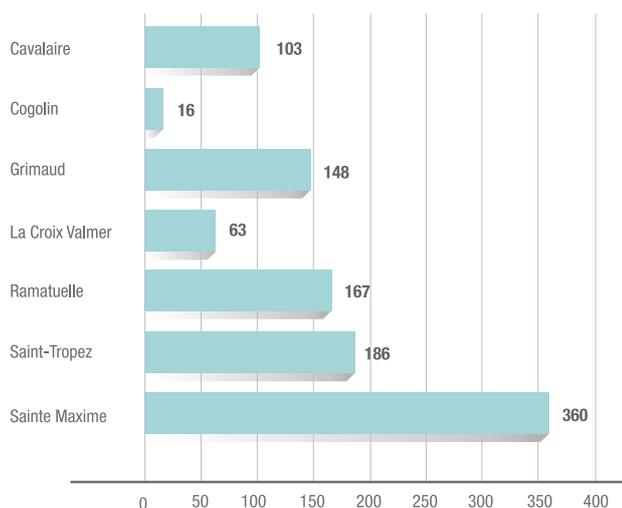
Les cartons des commerçants sont collectés en BOM puis vidés en déchèterie dans des bennes 30 m³.

Les deux graphiques ci-dessous représentent les tonnages collectés : évolution et répartition par commune.

ÉVOLUTION TONNAGES CARTONS COLLECTÉS



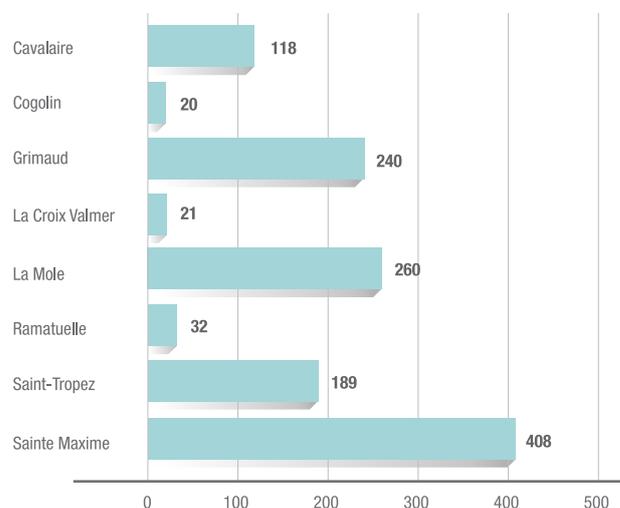
CARTONS COLLECTÉS PAR COMMUNE (TONNES)



Lors du vidage en déchèterie ils sont mélangés aux cartons apportés directement en déchèterie par les usagers.

Le graphique suivant représente les tonnages globaux, collecte et apports directs, évacués depuis chaque déchèterie.

CARTONS DÉCHÈTERIES (TONNES)



À noter : les déchèteries de Grimaud et la Môle reçoivent le vidage des collectes de plusieurs villes.

3.4.3 Transport

Les bennes de 30 m³ sont acheminées depuis les déchèteries jusqu'à la plateforme de conditionnement de Paprec à La Londe-les-Maures.

En 2017, ce sont 741 bennes qui ont été transportées.

3.4.4 Traitement

Une fois acheminé sur le site de Paprec le carton est conditionné. Après avoir été mis en balles, il est expédié chez le repreneur : EPR - Recyclage.

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement du carton est de

401€/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

148€/tonne

Le coût aidé est donc de

253€/tonne

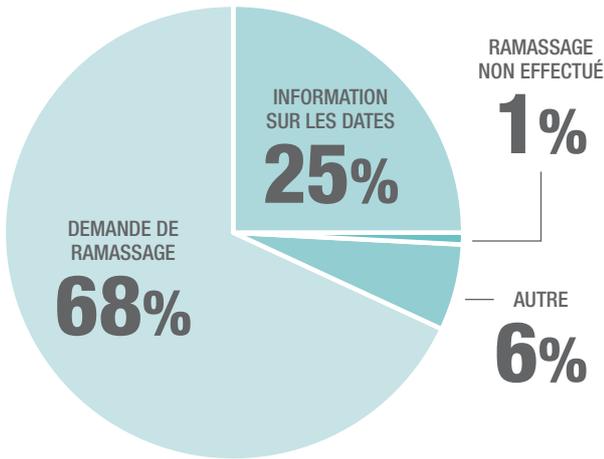
3.5 Encombrants

3.5.1 Collecte gratuite à domicile sur rendez-vous

Une collecte gratuite en Porte à Porte (PAP) des encombrants est proposée aux particuliers, uniquement sur inscription.

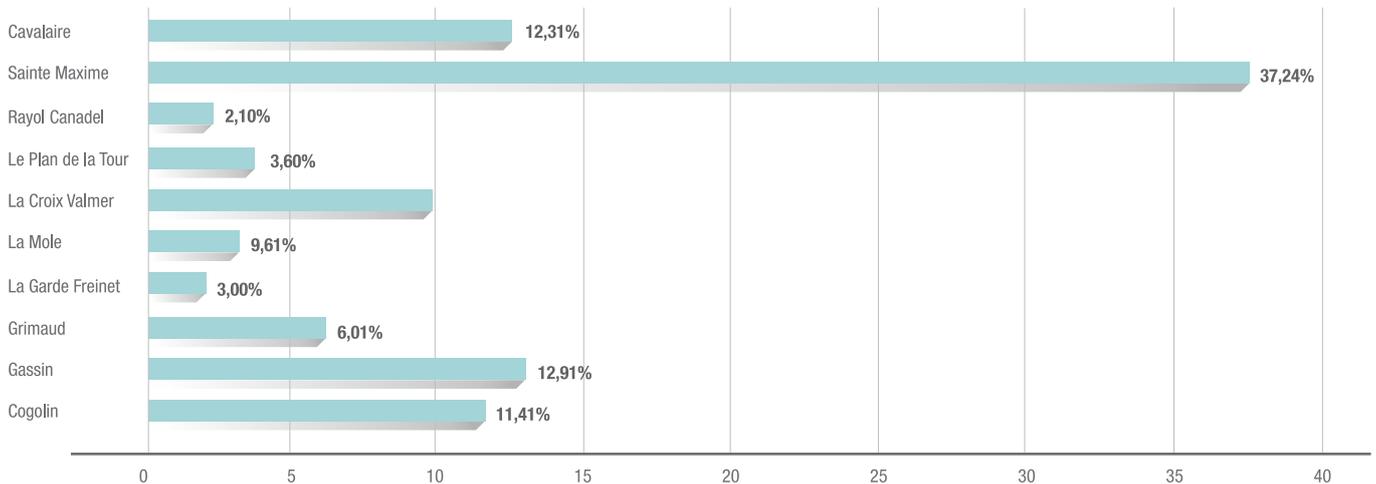
Une plateforme téléphonique "Allô Encombrants" est dédiée à la prise des rendez-vous.

RÉPARTITION DES APPELS PAR MOTIFS



La collecte est limitée à 1 m³ par logement et par enlèvement. Le vidage est réalisé en déchèterie.

RÉPARTITION DES APPELS PAR COMMUNE



3.5.2 Apports en déchèterie

Les encombrants peuvent également être déposés en déchèterie par les administrés.

3.4.3 Transport

Depuis les déchèteries vers le centre de traitement en bennes 30 m³.



26 166 appels reçus par la plateforme "Allô Encombrants" en 2017

La qualité du taux de service (taux de décroché) est de **89.85 %**



Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des cartons est de

520€/tonne

130€/tonne

pour les encombrants amenés directement en déchèterie (hors frais de gestion haut de quai).



3.5.4 Traitement

Les encombrants subissent une étape de pré-tri afin d'en extraire la fraction valorisable (sur la plateforme de Roumagayrol à Pierrefeu-du-Var ou au Centre de Tri du Muy).

Les matériaux valorisables sont dirigés vers les filières de recyclage.

Les refus de tri sont acheminés vers les ISDND du Cannet-des-Maures et de Pierrefeu-du-Var.

3.6 Déchèteries

3.6.1 Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés

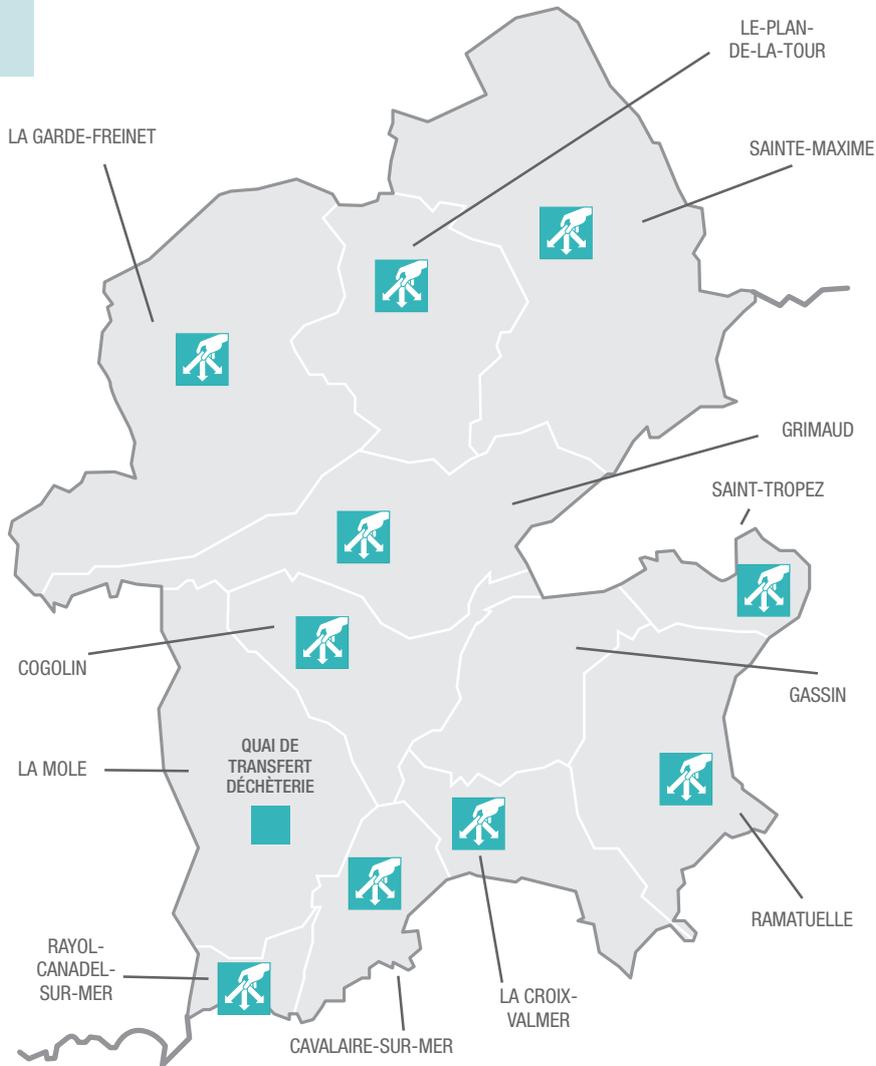
11

déchèteries réparties
sur le territoire
communautaire

Une déchèterie exploitée par le Groupe Pizzorno

► Déchèterie située à La Mole, sur le même site que le quai de transit des OMR.

Cette déchèterie est exploitée par un prestataire de service, la société Pizzorno qui gère les flux de cette déchèterie de manière autonome.



3.6.2 Gestion

La gestion du haut de quai est de la compétence de la CCGST. Elle est réalisée en régie par des agents de la Communauté de communes.

La gestion du bas de quai est de la compétence du SITTOMAT. Elle est réalisée en prestation de service.

3.6.3 Transport

Les transports sont gérés par le SITTOMAT, par le biais de marchés de prestation.

Les déchets sont transportés des déchèteries vers les sites de traitements appropriés (cf. synoptique des flux).

DÉCHÈTERIES



3.6.4 Traitement

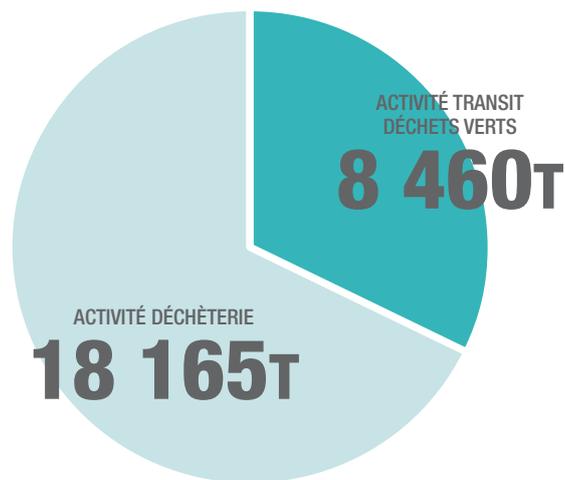
Le schéma de traitement pour les différents flux est détaillé dans le synoptique "flux déchèteries" en page 29.

Le graphique suivant représente les tonnages de déchèterie :

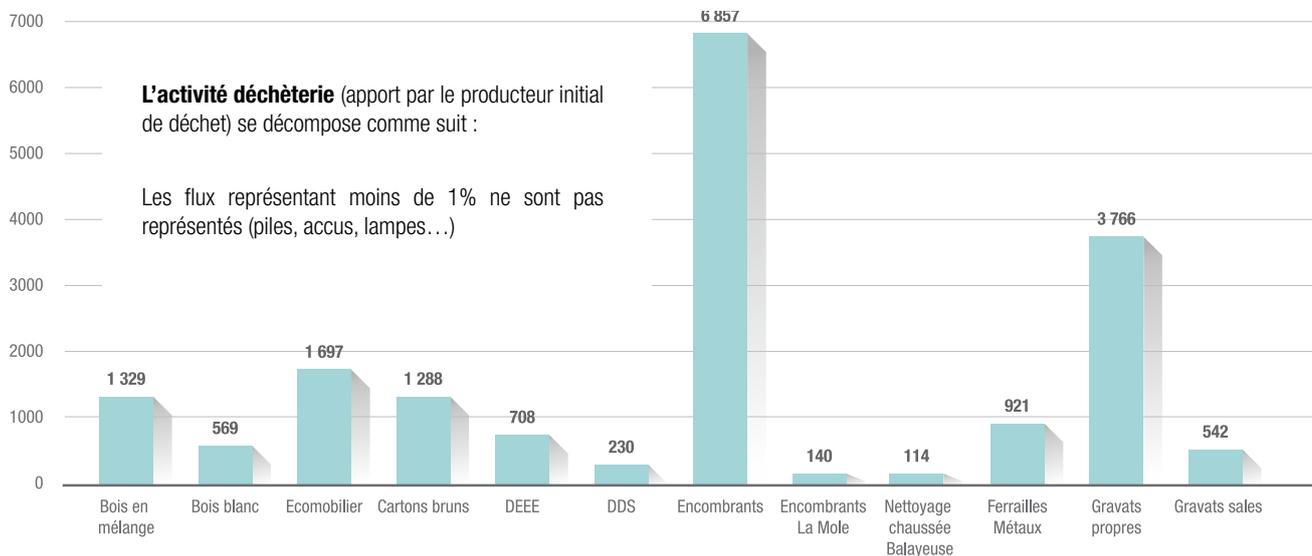
- Les déchets verts représentent 32%
- L'activité déchèterie 68%



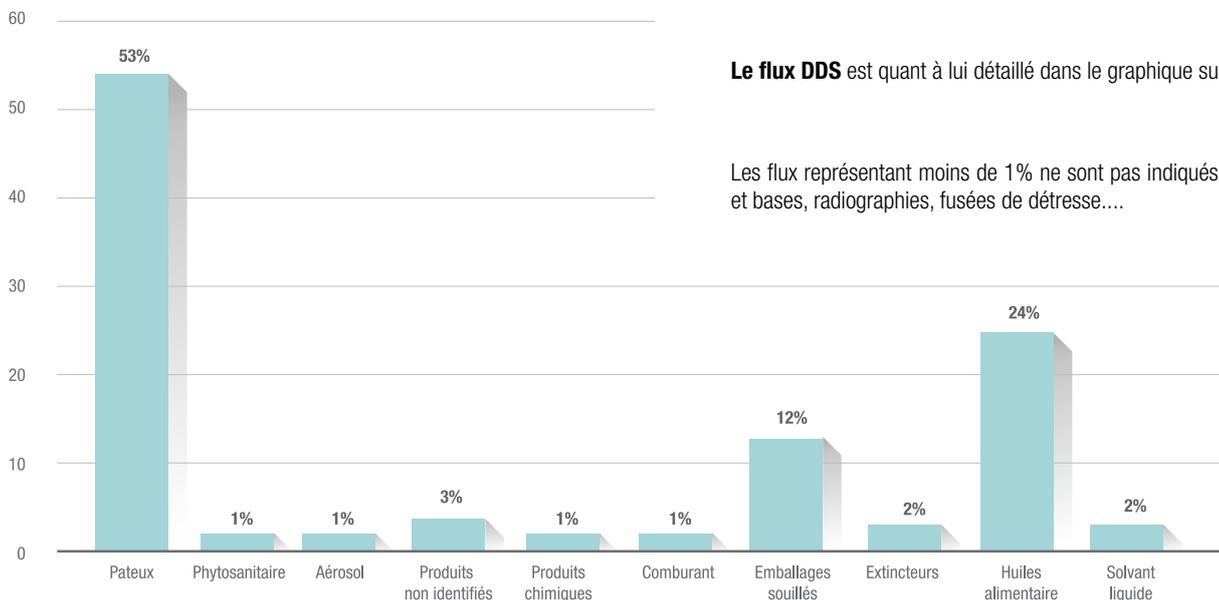
TONNAGES GLOBAUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES



ACTIVITÉ DÉCHÈTERIE (TONNES)



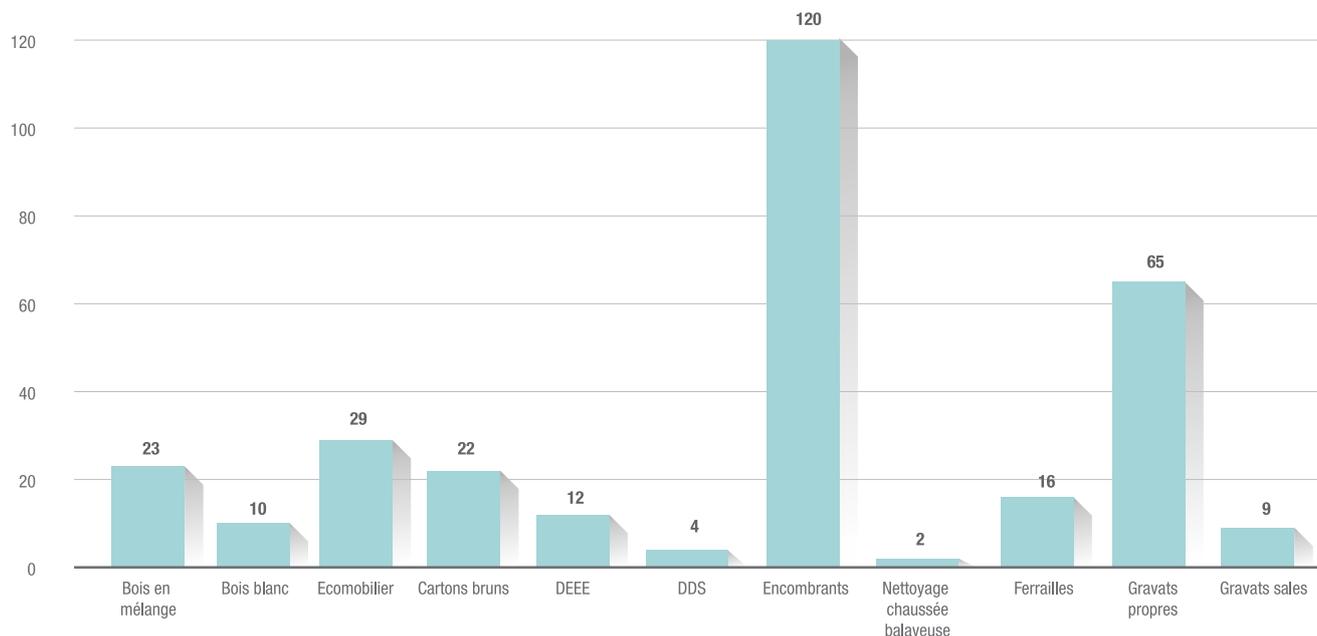
COMPOSITION DU FLUX DDS (DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES)



Production annuelle par habitant

Le tableau ci-dessous représente la quantité moyenne de déchets amenés en déchèterie par an et par habitant dans le golfe de Saint-Tropez, rapporté à la population INSEE.

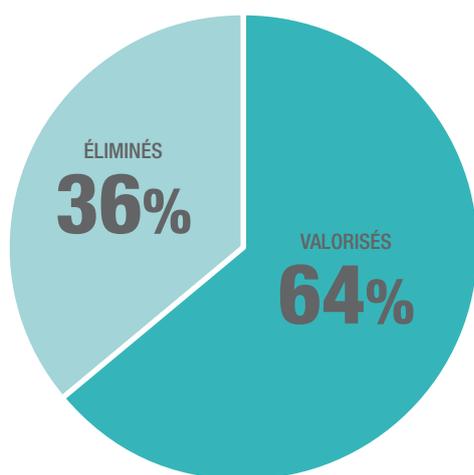
DÉCHÈTERIE KG/AN/HAB



Répartition des modes de traitement

Une partie des déchets est valorisée ; elle représente 64 % des entrants hors déchets verts. Les 36 % restant sont éliminés dans des filières agréées.

RÉPARTITION TRAITEMENT DÉCHETS ISSUS DE L'ACTIVITÉ DÉCHÈTERIE



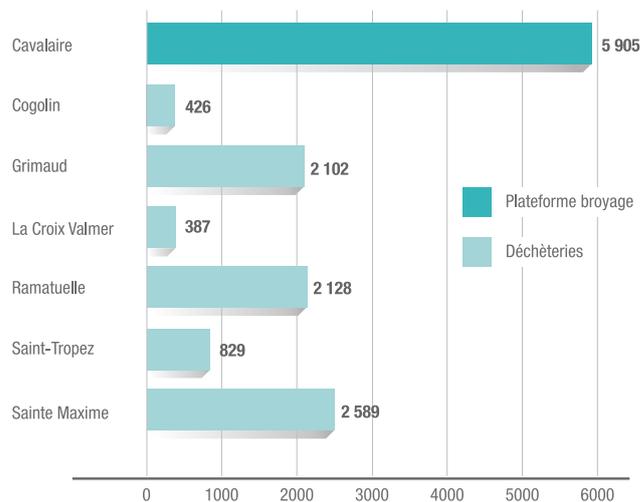
Haut de quai : Frais de personnels et infrastructures.

Bas de quai : **1 542 153€ TTC**
soit environ **85€ HT/tonne**

Activité transit et broyage des déchets verts

Le graphique suivant représente les tonnages de déchets verts apportés dans les déchèteries et à la plateforme de broyage de Cavalaire-sur-Mer.

DÉCHETS VERTS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE (TONNES)



Les déchets verts sont ensuite acheminés vers l'Écopôle, sauf ceux de la déchèterie de Sainte-Maxime qui sont dirigés vers la plateforme de compostage de Cabasse (prestation de service).

Les déchets verts sont transportés :

- Broyés depuis la plateforme de Cavalaire-sur-Mer, les déchèteries de Ramatuelle et Sainte-Maxime.
- Non broyés depuis les déchèteries de Cogolin, Grimaud, Rayol-Canadel-sur-Mer et Saint-Tropez.

3.7 Déchets Verts

3.7.1 Organisation de la collecte

Les déchets verts sont apportés par le producteur initial (usagers, particuliers ou professionnels) : en déchèterie, à la plateforme de broyage de Cavalaire-sur-Mer et à l'Écopôle de La Mole.

Les apports des différents sites sont ensuite centralisés à l'Écopôle de La Mole.

3.7.2 Transport

Le transport depuis les déchèteries jusqu'à l'Écopôle est assuré en régie. Le transport du compost est également réalisé en régie.

3.7.3 Traitement

Les déchets verts bruts subissent un broyage avant d'être disposés en andains.

Après 3 à 4 semaines de maturation durant lesquelles les feuilles et la chlorophylle se dégradent, le broyat est criblé et calibré. Cette étape représente l'affinage du broyat, elle est nécessaire à la production de biomasse.

Durant cet affinage la fraction ligneuse est séparée de la fraction fine. La fraction ligneuse alimente une centrale biomasse pour produire de l'énergie. La fraction fine est transformée en compost à l'Écopôle de La Mole.

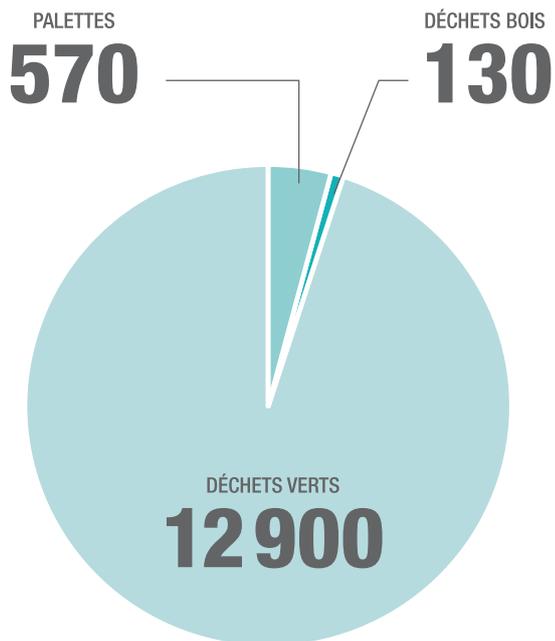


12 899 tonnes de déchets verts
sont entrées sur site.
5 410 tonnes de compost
en sont sorties.

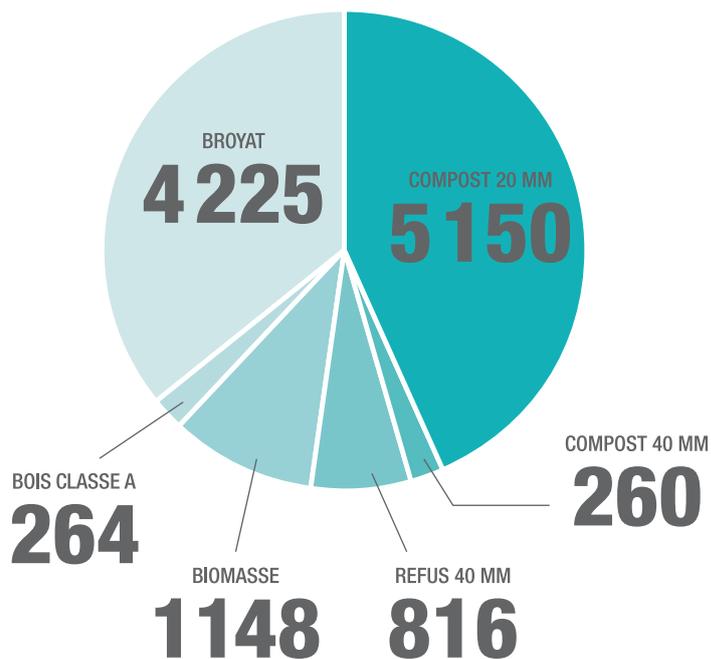


La ligne d'affinage lors de son installation

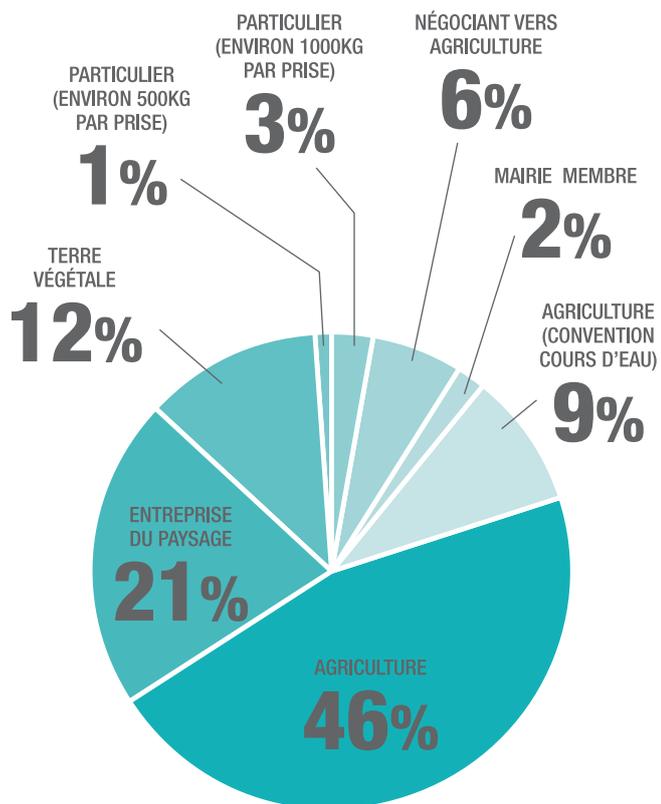
ENTRÉES (TONNES)



SORTIES (TONNES)



RÉPARTITION PAR TYPE DE CLIENT DE LA VENTE DE COMPOST EN 2016



50€ TTC/tonne

c'est le coût global de traitement des déchets verts

Ecopôle La Mole : production de compost



La plateforme de broyage située à Cavalaire-sur-Mer et l'Écopôle de La Mole sont exploitées en régie.

2 598 tonnes de déchets verts, que ne peut pas absorber l'Écopôle, sont dirigées directement vers la plateforme de compostage du groupe Pizzorno à Cabasse.



Compost en fermentation



Le criblage permet d'obtenir le produit fini

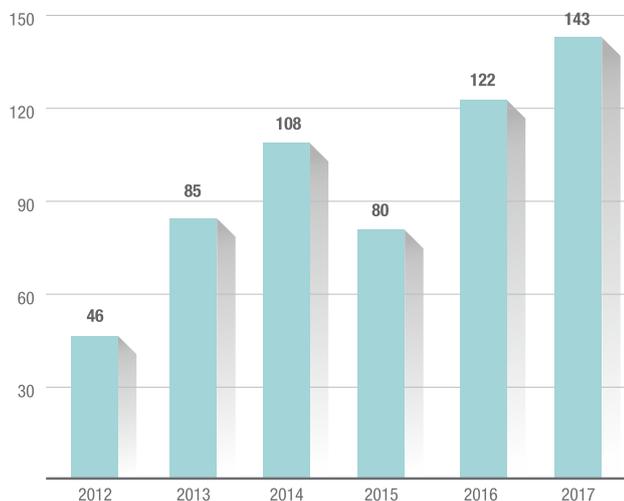


Entrée du site

3.8 Autres flux

D'autres flux, comme les palettes, les huiles, les textiles sont également collectés. Ils sont ensuite dirigés vers les filières de traitement et de recyclage.

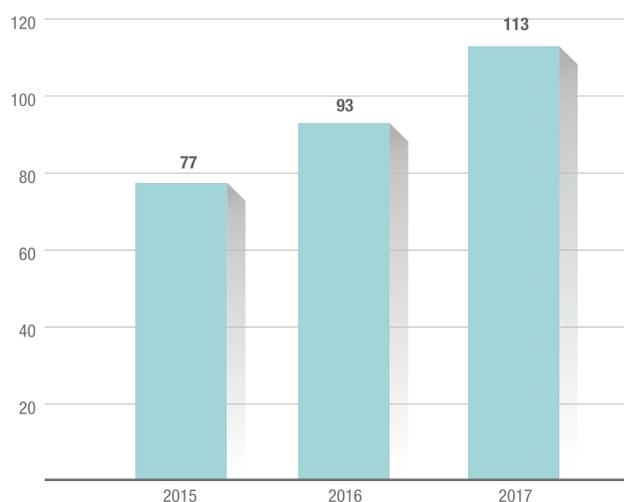
HUILES ALIMENTAIRES (TONNES)



Les huiles sont collectées chez les professionnels, dans des bidons. La collecte est réalisée par un prestataire. Après collecte, les huiles sont dirigées en déchèterie et ensuite acheminées vers des filières agréées pour y être valorisées énergétiquement.

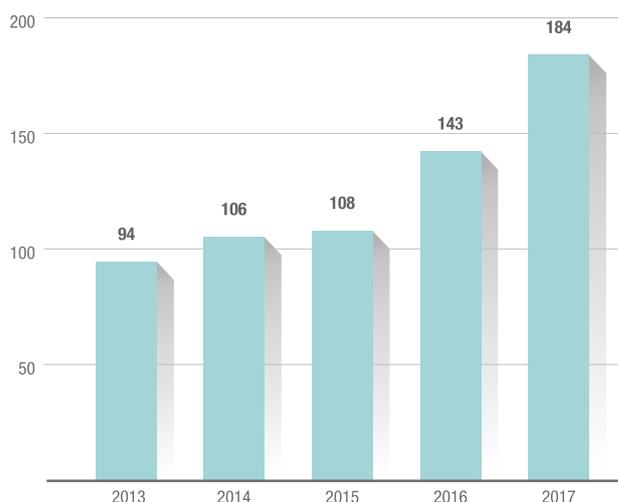


PALETTES (TONNES)



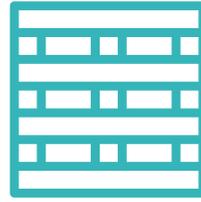
113 tonnes de palettes ont été collectées chez les professionnels des communes de Cavalaire-sur-Mer et de Saint-Tropez en 2017. Elles sont broyées à l'Écopôle et incorporées à la production de biomasse à hauteur de 50 %.

TEXTILES (TONNES)



Les textiles sont déposés dans des colonnes dédiées. "Le Relais" (prestataire conventionné de la CCGST) assure la collecte et la valorisation. **184 tonnes ont été récupérées en 2017 dans les 42 colonnes disposées sur le territoire.** Les textiles sont triés en vue de leur réutilisation, chiffonnage, friperie et/ou leur recyclage en matériaux isolants.

Palettes collectées avant broyage pour la biomasse



113 tonnes de palettes ont été collectées chez les professionnels en 2017

184 tonnes de textiles ont été récupérées en 2017



Colonne d'apport volontaire de Textiles, Linges et Chaussures



Tri par recyclage des textiles



4



Centre de Tri (CDT) - Valeor - Le Muy

Traitement

4.1 Localisation des unités de traitement et exploitants

De part leur position d'exutoire des déchets collectés, les unités de traitement ont un rôle déterminant dans la structuration du service apporté à l'utilisateur.

Le tableau ci-contre présente les principales unités utilisées par la CCGST.

UVE SITTOMAT



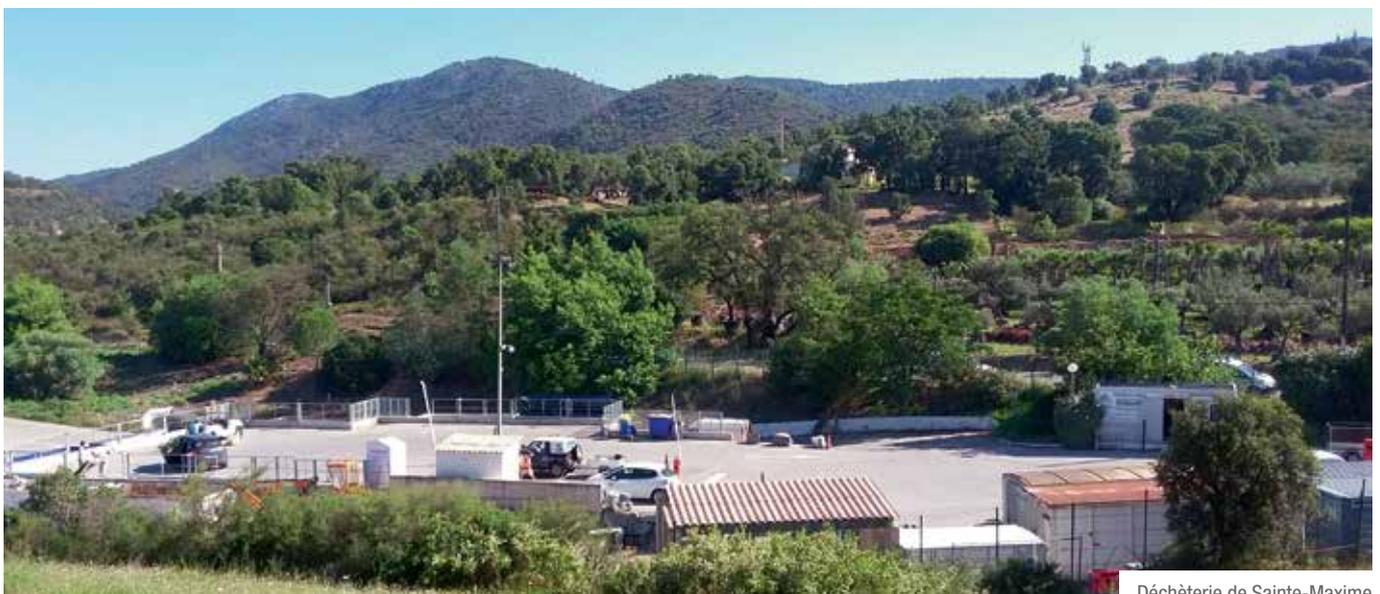
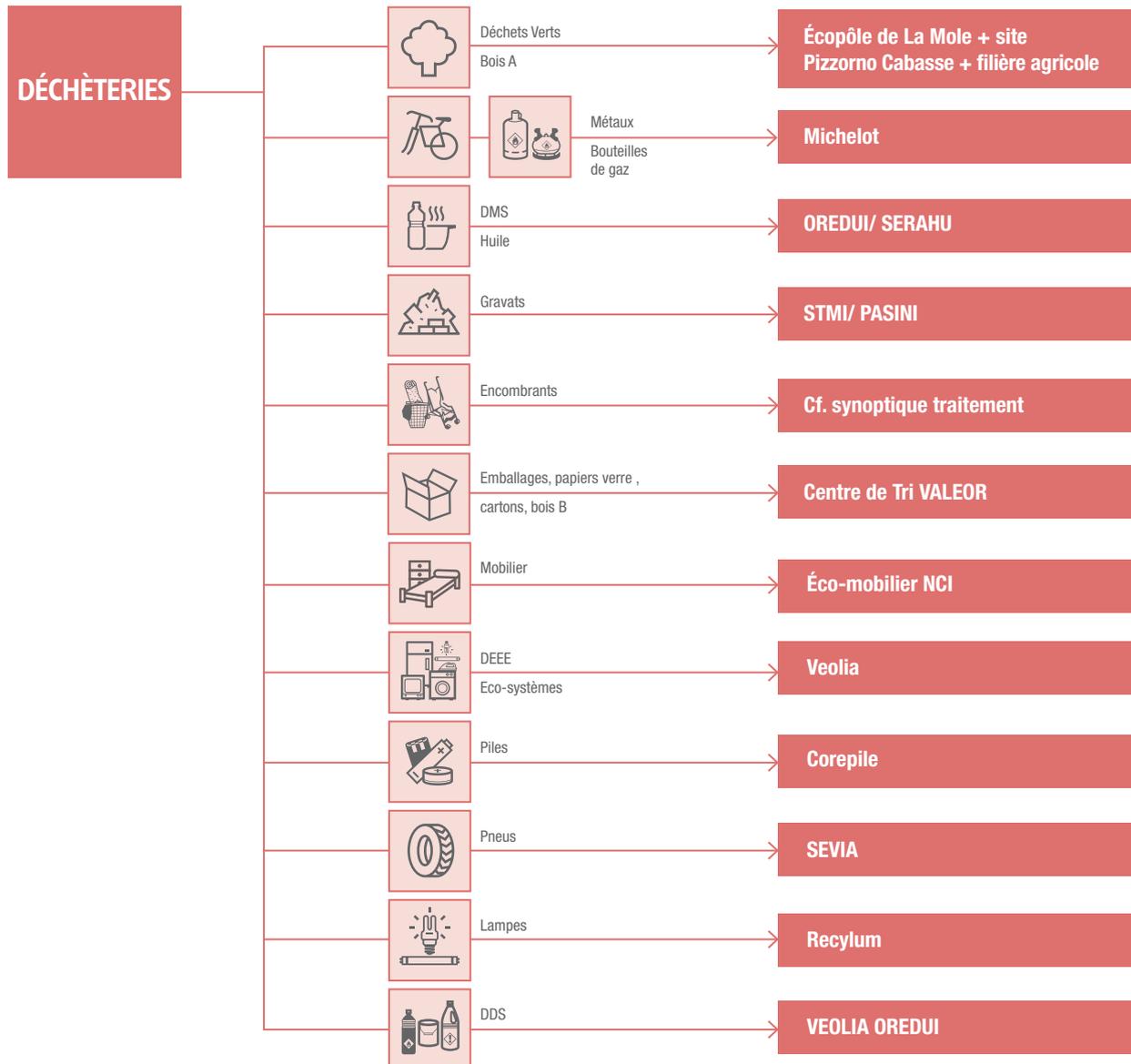
Unités de traitement	Exploitant	Commune
ISDND du Balaçon	Groupe Pizzorno	Le Cannet-des-Maures
ISDND de Roumagayrol	Groupe Pizzorno	Pierrefeu-du-Var
UVE SITTOMAT	Groupe Pizzorno	Toulon
Centre de Tri (CDT) du Muy	Groupe Pizzorno	Le Muy
Écopôle de La Mole	CC du Golfe de Saint-Tropez	La Mole
Compostière de Cabasse	Groupe Pizzorno	Cabasse
Ferrailleur	Michelot	Grimaud
Centre de traitement déchets dangereux	OREDUI	La Seyne-sur-Mer/ Grasse
Plateforme de tri NCI	Paprec	La Londe-les-Maures
Plateforme de valorisation des inertes STMI	STMI / PASINI	Cogolin



ISDND du Balaçon

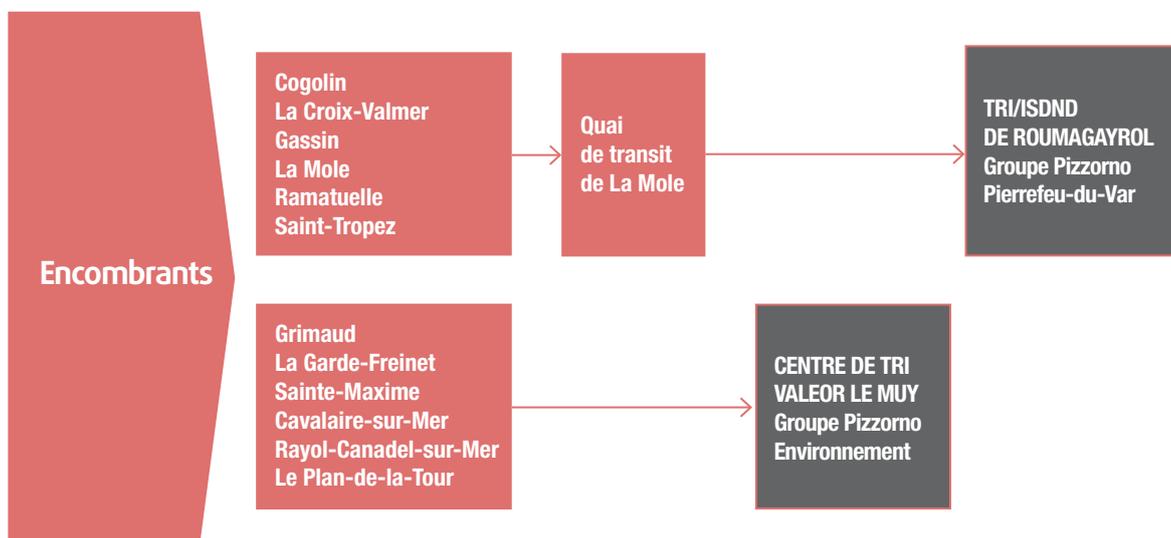
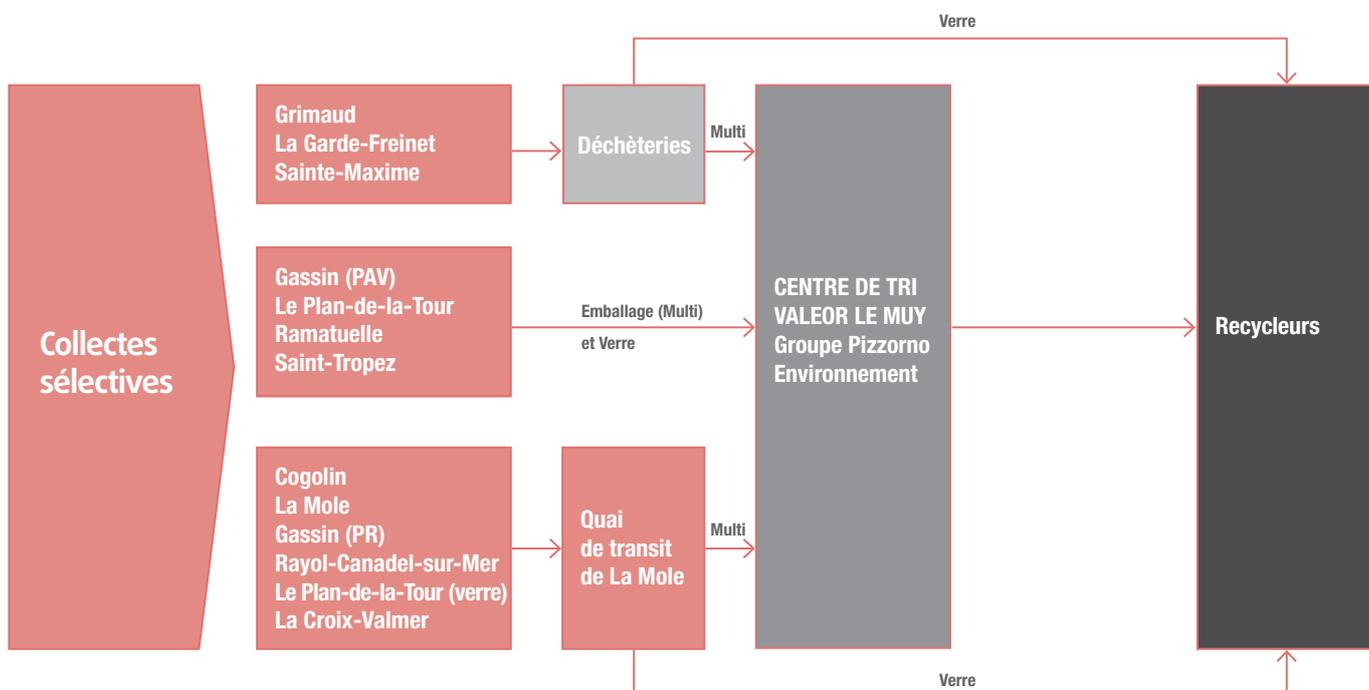
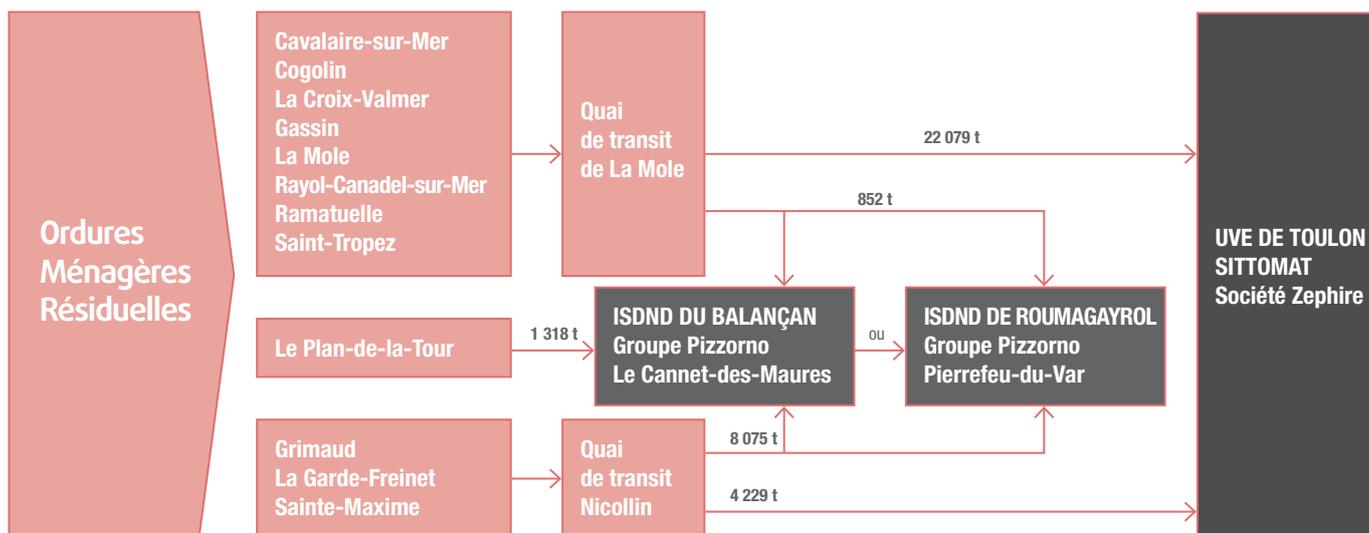
4.2 Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets

Synoptique des schémas de traitement depuis les déchèteries



Déchèterie de Sainte-Maxime

Synoptique de traitement des flux à partir des collectes



4.3 Capacité des unités et tonnage traités dans l'année par flux de déchets, performance énergétique des installations

Les deux ISDND bénéficient de la réfaction de TGAP pour une valorisation du biogaz supérieure à 75 %.

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon a un rendement de 0,62 avant application du facteur de correction climatique (soit 0,775 avec le FCC).

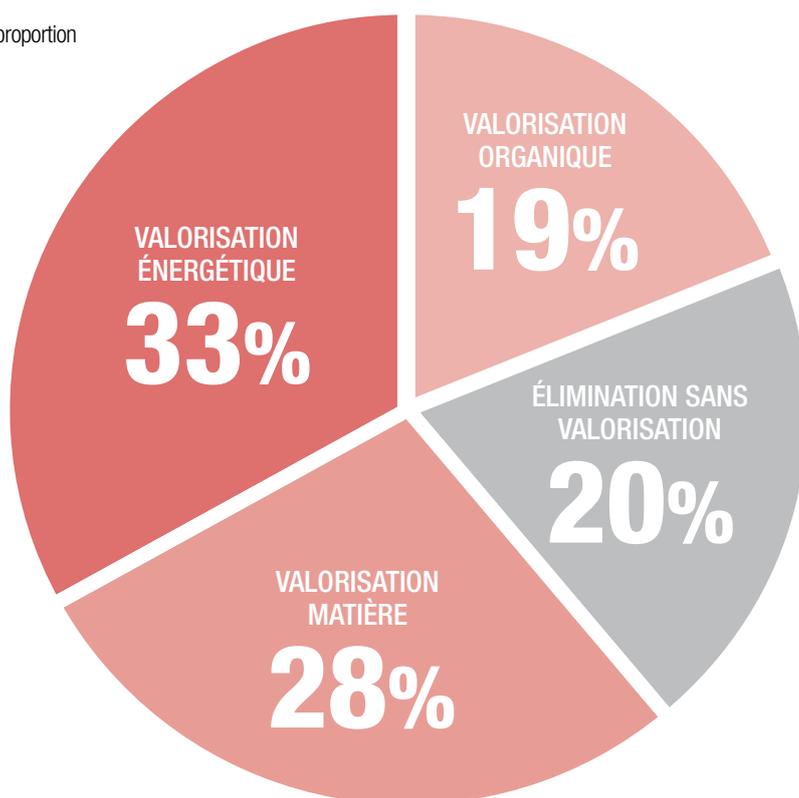
Les tonnages par flux de déchets sont détaillés pour chaque flux.

Nom de l'installation	Maître d'Ouvrage	Capacité de traitement autorisée	Tonnage CCGST tous flux confondus
ISDND Le Cannet-des-Maures	Pizzorno	255 000 t/an	1 367 t
ISDND et plateforme d'encombrants de Pierrefeu-du-Var	Pizzorno	115 000 t/an	8 878 t et 2 167 t
UVE Toulon	SITTOMAT	285 000 t/an	26 308 t
Centre de Tri (CDT) du Muy	VALEOR	7 500 m ³ en 2714-1	15 027 t
Centre de valorisation des inertes	STMI/ PASINI	-	4 308 t
Michelot (ferrailleur)	Michelot	6 000 m ³	921 t
Paprec site de la Pabourette	PAPREC	25 000 t/an	1 287 t

4.4 Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés

Le graphique suivant représente les modes de traitement utilisés et la proportion occupée par chacun de ces modes.

80%
des déchets produits ont été valorisés en 2017.
Les 20% restant ont été éliminés en ISDND.



5



Bilan technique des tonnages

5.1 Bilan des tonnages enlevés

On ne constate pas d'évolution notable de la production de déchets. La quantité de déchets pris en charge par le service (doublons collecte/déchèterie déduits) **en 2017 s'élève à 81 359 tonnes contre 82 119 en 2016, soit 0,9 % de diminution.**

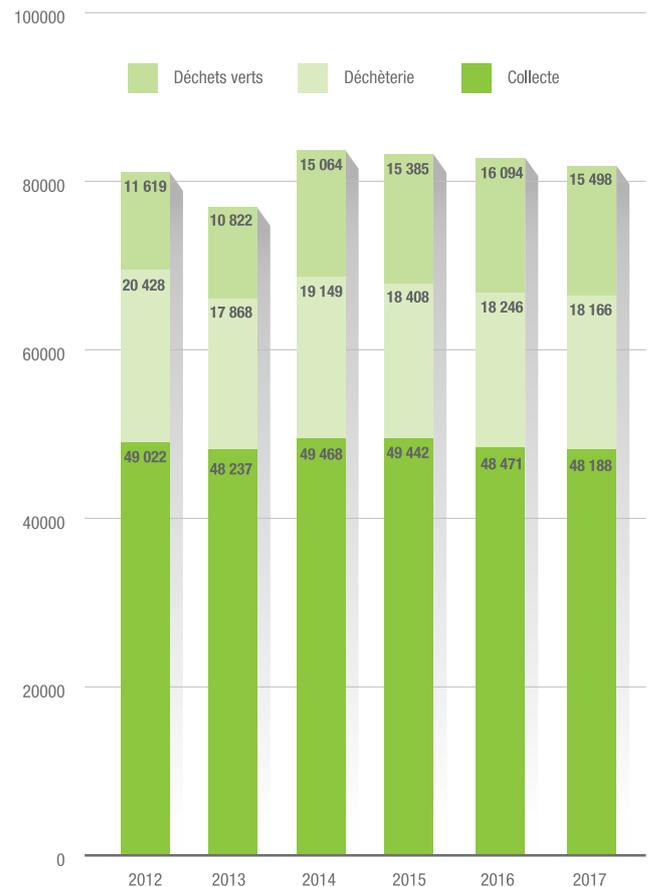


Le graphique ci-contre représente l'évolution de la production totale de déchets depuis 2012 selon leur catégorie.

Certains déchets collectés sont déposés en déchèterie par la suite (exemple des encombrants valorisables), ces derniers sont comptabilisés dans la rubrique déchèterie et dans la rubrique collecte.

La production totale de déchets diffère donc légèrement de la somme des 3 catégories présentées ci-dessus.

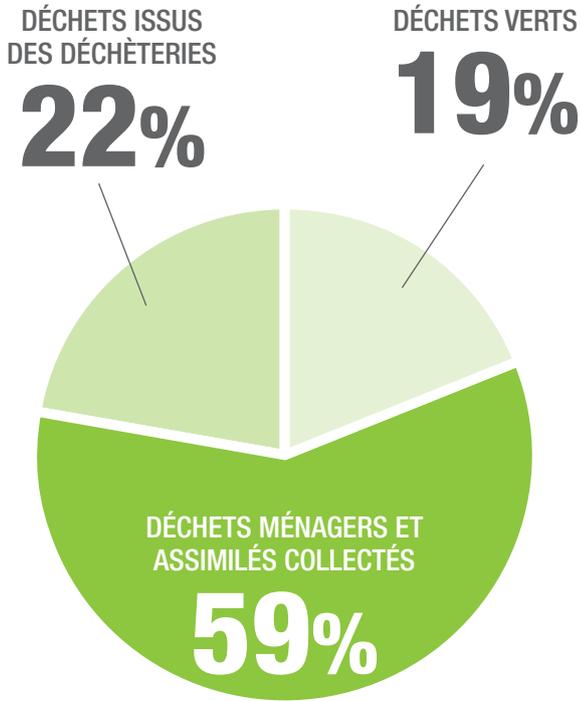
ÉVOLUTION PRODUCTION TOTALES DE DÉCHETS (TONNES)



Les différentes catégories de déchets prises en charge par le service

Le diagramme suivant représente la répartition entre déchets verts (19 %), déchets issus des déchèteries (22 %) et déchets collectés (59 %).

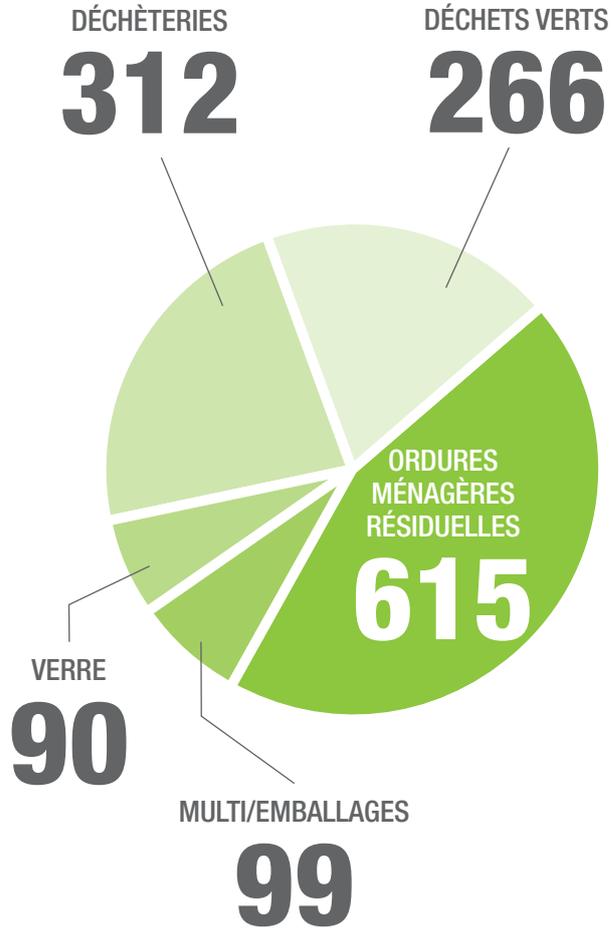
RÉPARTITION DES TYPES DE DÉCHETS EN 2017



Production annuelle par habitant

Le diagramme ci-dessous représente la quantité moyenne de déchets produits, tous flux confondus, par an et par habitant dans le Golfe de Saint-Tropez, rapporté à la population INSEE.

RÉPARTITION KG/AN/HABITANT



Le graphique ci-contre représente l'évolution du taux de Collecte Sélective (dont la valorisation des cartons, huiles, palettes des professionnels) depuis 2012. Il s'agit du tonnage de déchets recyclables collectés divisé par le total Ordures Ménagères + recyclables.

Déchets recyclables considérés :

- le verre
- les emballages/multimatériaux
- les cartons des professionnels
- les huiles et palettes

Ce graphique illustre l'évolution de la Collecte Sélective depuis 2012.

Si l'on considère uniquement le verre et les emballages, on se situe à 23 % en 2017.

TAUX DE VALORISATION COLLECTE SÉLECTIVE (Y COMPRIS PROFESSIONNELS)



Taux de valorisation et taux de refus

Le graphique ci-dessous représente les taux de valorisation Collecte Sélective par commune, le taux moyen et le taux de refus sur les collectes multi en bacs, pour l'année 2017.

- Concernant le taux de valorisation, on note une certaine homogénéité
 - Concernant le taux de refus par commune des collectes en bacs jaunes, on note des taux plutôt homogènes
- Cet échantillonnage permet de donner la composition moyenne des bacs jaunes de la CCGST.

TAUX DE VALORISATION COLLECTE SÉLECTIVE 2017 TAUX MOYEN ET TAUX DE REFUS



22%

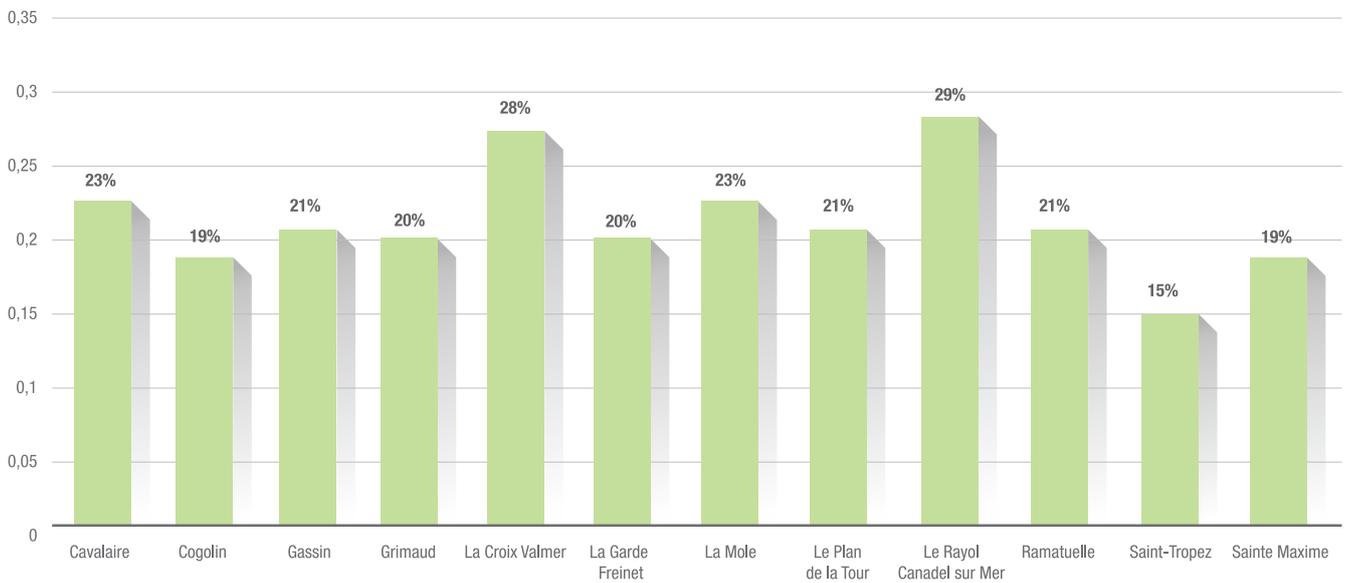
c'est le taux de refus moyen sur la CCGST



Centre de Tri du Muy - Ligne de contrôle pour les caractérisations

On peut calculer à partir des taux de valorisation et des taux de refus un taux de valorisation corrigé théorique qui donne la fraction réellement valorisée. Le graphique suivant représente les taux de valorisation par commune corrigé, en tenant compte du taux de refus indicatif de chacune.

TAUX DE VALORISATION CORRIGÉ PAR LE TAUX DE REFUS



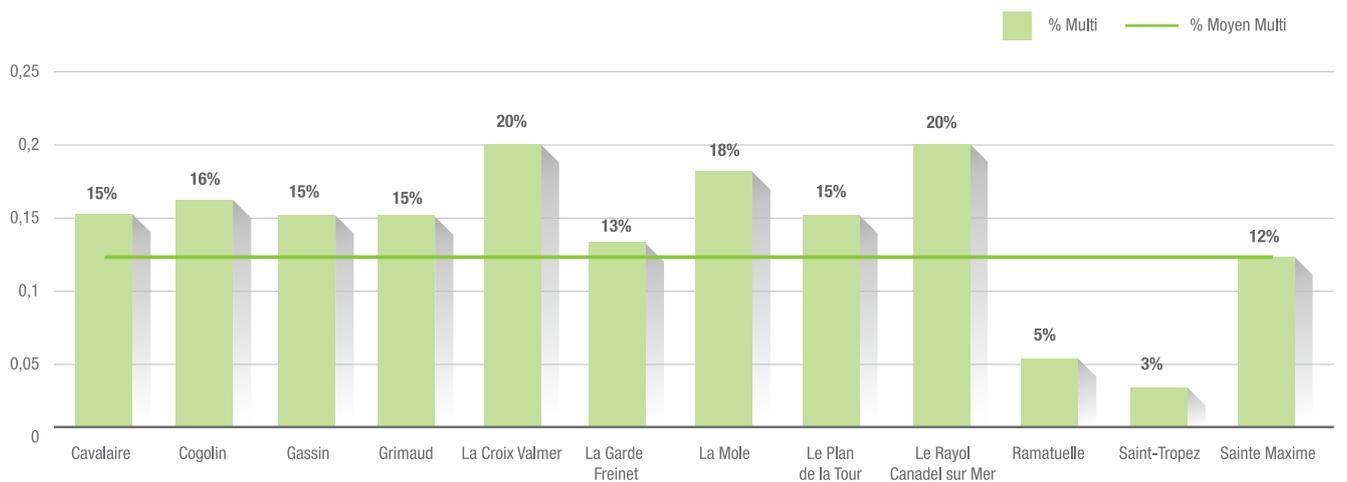
Part que représente les emballages (le multimatériaux) sur le total des Ordures Ménagères collectées.

Le graphique suivant représente la proportion de multimatériaux (emballages et papier additionnés) collecté dans chaque commune.

Il s'agit du tonnage de multimatériaux divisé par le total (multi + verre + Ordures Ménagères) :

$$\% \text{ multi} = \frac{T(\text{multi})}{T(\text{multi} + \text{verre} + \text{OM})}$$

PROPORTION D'EMBALLAGES COLLECTÉS (HORS VERRE)



Deux communes présentent un gisement potentiel important qui n'est pas encore exploité : Ramatuelle et Saint-Tropez.

En effet, à Ramatuelle la somme emballages (ECC) et papiers (JRM) représente à peine 5 % du total collecté. À Saint-Tropez, le multimatériaux représente 3 % du total collecté alors que les autres communes oscillent autour de 16 %.

Pour un taux théorique de 16 %, le gisement potentiel restant à exploiter pour ces 2 communes est le suivant :

- Ramatuelle : 396 tonnes
- Saint-Tropez : 937 tonnes

Soit 1 333 tonnes de multi restant théoriquement à capter.

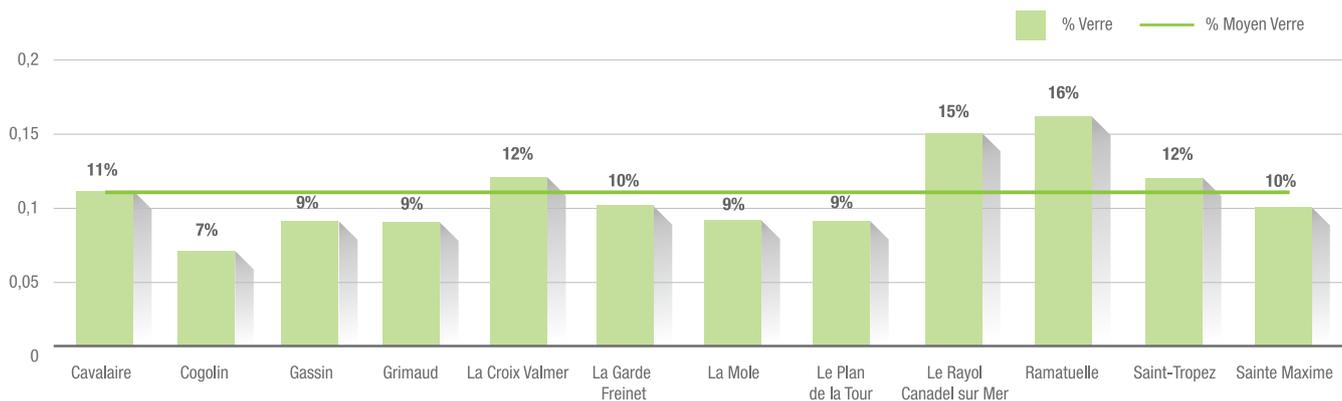
Part que représente le verre sur le total des Ordures Ménagères collectées ?

Le graphique ci-dessous représente la proportion de verre collecté dans chaque commune.

Il s'agit du tonnage de verre divisé par le total (multi + verre + Ordures Ménagères) :

$$\% \text{ verre} = \frac{T(\text{verre})}{T(\text{multi} + \text{verre} + \text{OM})}$$

PROPORTION DE VERRE COLLECTÉ



Centre de Tri du Muy - Alvéole de réception du verre

6 communes présentent une proportion de verre inférieure à la moyenne du territoire.

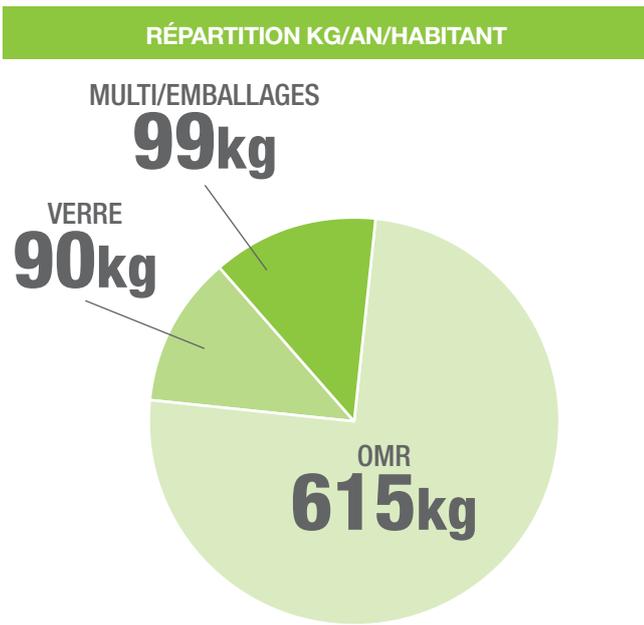
La Collecte Sélective du verre pourrait y être développée plus avant.

Le taux sur les autres communes oscille autour de 11 %.

Pour un taux théorique de 12 %, le gisement potentiel restant à exploiter pour ces 6 communes se situe autour des 600 tonnes.

Production annuelle par habitant

Le diagramme ci-dessous représente la quantité moyenne d'Ordures Ménagères et de tri produits par an et par habitant dans le Golfe de Saint-Tropez, rapporté à la population INSEE.



Ces chiffres sont bien évidemment dopés par la fréquentation touristique, puisque la population INSEE ne prend pas en compte les touristes.

Un habitant du golfe produirait donc en théorie :

- ▶ 615 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles par an
- ▶ 99 kg d'emballages et papiers par an
- ▶ 90 kg de verre par an

C'est environ 2,5 fois plus que la moyenne nationale.

Cette différence est due aux quantités de déchets produites par les touristes et résidents secondaires qui ne sont pas comptabilisés dans la population INSEE.

Impacts de la saisonnalité

Le tableau suivant illustre bien l'impact de l'activité touristique sur la production de déchets.

Le pic d'activité touristique et le pic de production de déchets coïncident en juillet et août.

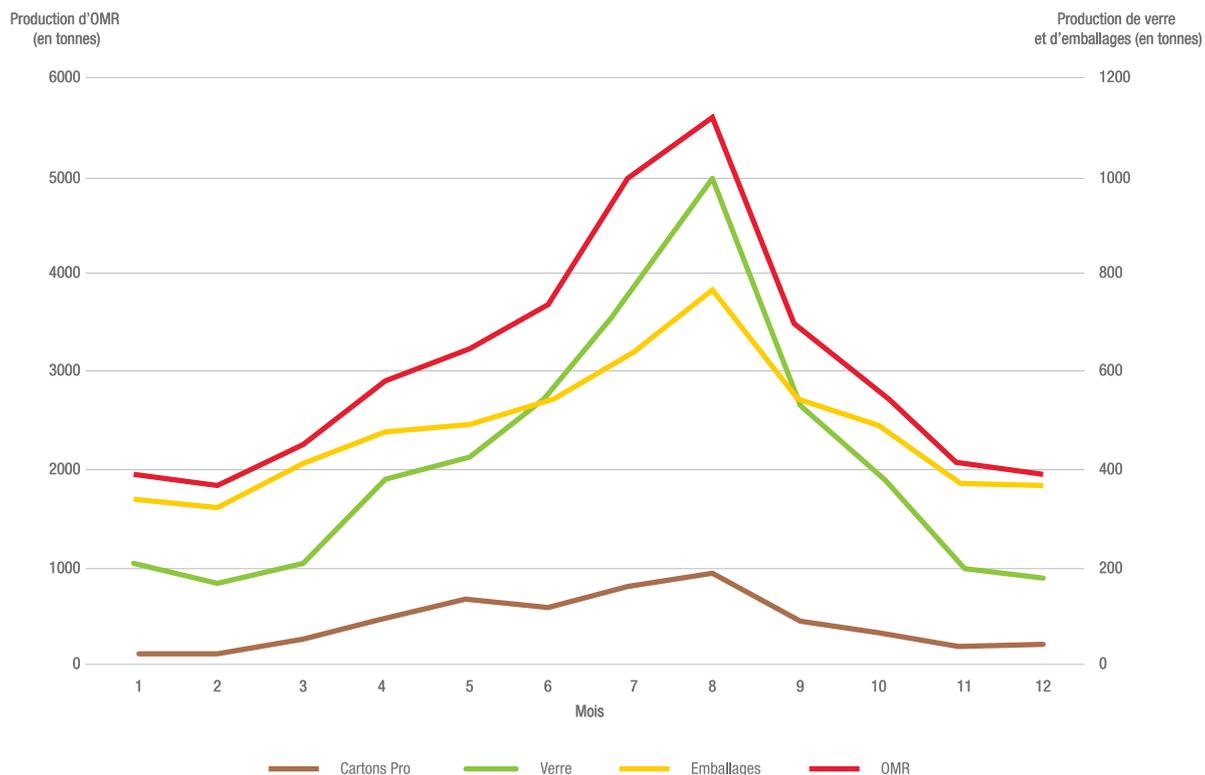
On observe sur ce graphique :

- ▶ une forte progression des Ordures Ménagères Résiduelles en été avec un rapport de 3 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- ▶ une progression moins marquée du tri des emballages en été avec un rapport de 2,4 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- ▶ une très forte progression du verre en été avec un rapport de 6 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- ▶ Une très forte progression des cartons collectés avec un rapport de 5 entre le mois le plus faible et le plus fort



Stand estival des Ambassadrices du Tri

IMPACT DE LA SAISONNALITÉ





Prévention et sensibilisation

6.1 Prévention des déchets ménagers et assimilés

6.1.1 Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction de 10% des DMA (DND-NI) entre 2010 et 2020.

Si l'on se positionne avec une base 100 en 2010 on observe une réduction de 7,2 % des déchets non dangereux non inertes en kg/an/habitant

NB : Les tonnages de déchets verts sont en augmentation constante depuis la parution des arrêtés sur les interdictions de brûlage des végétaux.

6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010

La loi de transition énergétique fixe des objectifs de réduction des tonnages enfouis à l'horizon 2020 et 2025 :

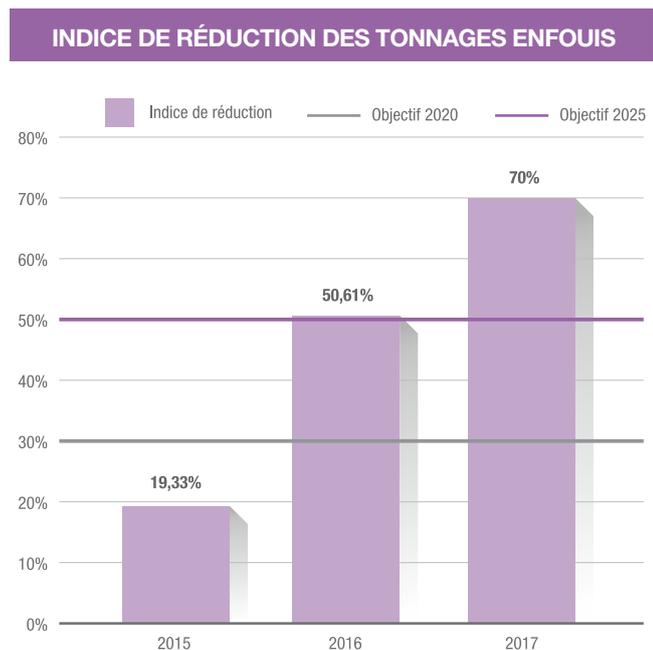
- ▶ diminution de 30 % des tonnages enfouis par rapport à 2010 en 2020.
- ▶ diminution de 50 % des tonnages enfouis par rapport à 2010 en 2025.

Le tableau suivant synthétise les chiffres de la CCGST.

	Évolution 2010-2017 en valeurs absolues		Évolution 2010-2017 en %		
	Évolution en tonnes	Évolution en kg/an/hab	Évolution en tonnes	Évolution en kg/an/hab	Objectif 2020 LTECV
DND	-1 607	-94	-2%	-6,3%	
DND non inertes	-2 343	-103	-3%	-7,2%	-10%
Inertes	736	10	21%	15%	

Indice de réduction des tonnages enfouis			
Année 2010 = base 100 pour le calcul de la réduction des tonnages enfouis			
Tonnages 2010	OM	Encombrants	Total
Ex Syndicat traitement	25 671,52	4 670,91	
Rayol-Canadel-sur-Mer et Cavalaire-sur-Mer	0	747	
Ex SIVOM	14 077,80	5 362,84	
Le Plan-de-la-Tour	1 479,71	742,2	
Total	41 229,03	11 522,95	52 751,98
Tonnages 2015	OM	Encombrants	Total
ISDND	33 890,77	8 666,69	42 557,46
UVE	4 035		
% réduction			19,33%
Tonnages 2016	OM	Encombrants	Total
ISDND	18 249	7 807,11	26 056,11
UVE	18 487		
% réduction			50,61%
Tonnages 2017	OM	Encombrants	Total
ISDND	10 246	5688	15 934
UVE	26 308		
% réduction			69,79%

Le graphique suivant illustre les objectifs de 2020 et 2025 atteint dès 2016 pour la CCGST.



Salle de réunion du SITTOMAT



6.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

L'année 2017 a enclenché une véritable dynamique. Prévention, sensibilisation et communication en direction de tous les publics avec pour objectif la baisse des tonnages des Ordures Ménagères et l'augmentation du taux de valorisation (développement des filières...), distribution de composteurs, expérimentation de collecte des biodéchets des restaurateurs de Pampelonne.

6.2.1 Les Ambassadrices du Tri : véritable vecteur de communication

Les Ambassadrices du Tri, à travers leurs actions, concourent à atténuer et prévenir les effets préjudiciables sur l'homme et à l'environnement. Elles déploient des actions pour inciter la population à trier ses déchets, à composter, à déposer en déchèteries. Elles permettent une prise conscience des habitants et des vacanciers.

Ces actions de communication et d'accompagnements sont indispensables à la bonne utilisation des outils mis en œuvre par la collectivité et au maintien d'une dynamique positive et participative chez les administrés.

L'adhésion au SITTOMAT a permis d'atteindre, dès 2016, l'objectif de réduction des tonnages enfouis fixé pour 2025
 (- 50 % des tonnages enfouis par rapport à 2010)

En 2017,

70%

de réduction de nos tonnages enfouis par rapport à 2010



NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES

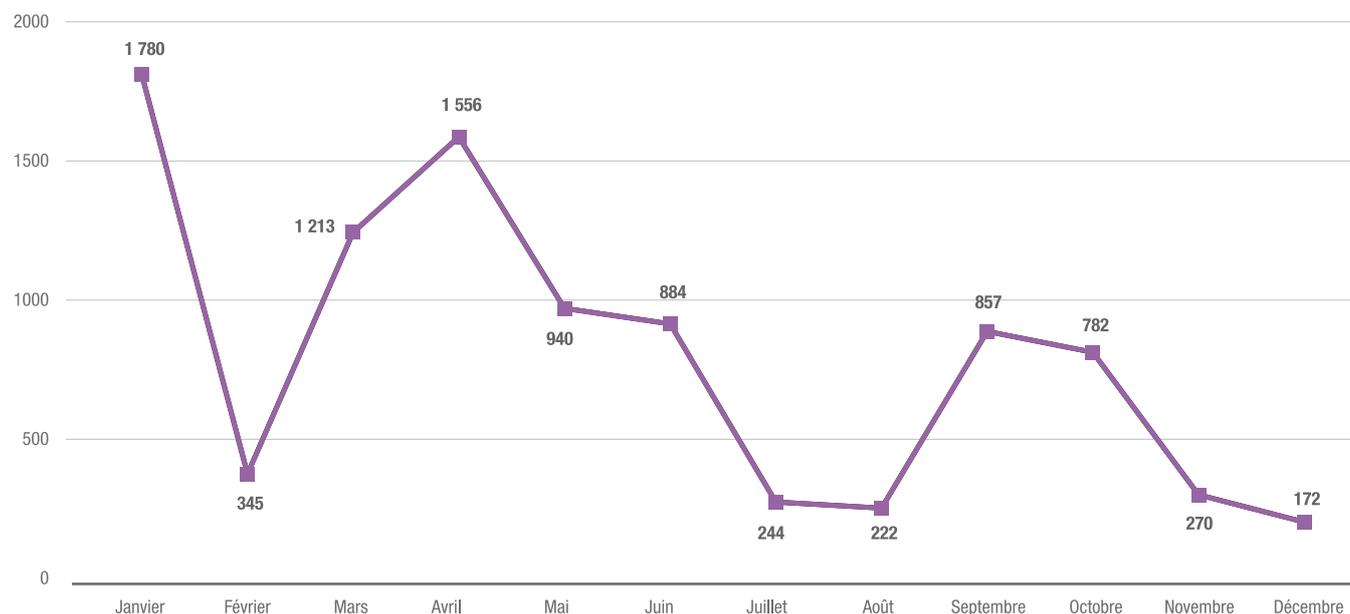
Le nombre de personnes sensibilisées dépend du type d'actions menées. Typiquement, la distribution d'outils de communication dans les boîtes aux lettres permet de bons rendements horaires en termes de nombre de personne sensibilisées (pic du mois de février). La sensibilisation des professionnels en période estivale a aussi été développée cette année, tandis que les écoles font l'objet d'actions au printemps et à l'automne.



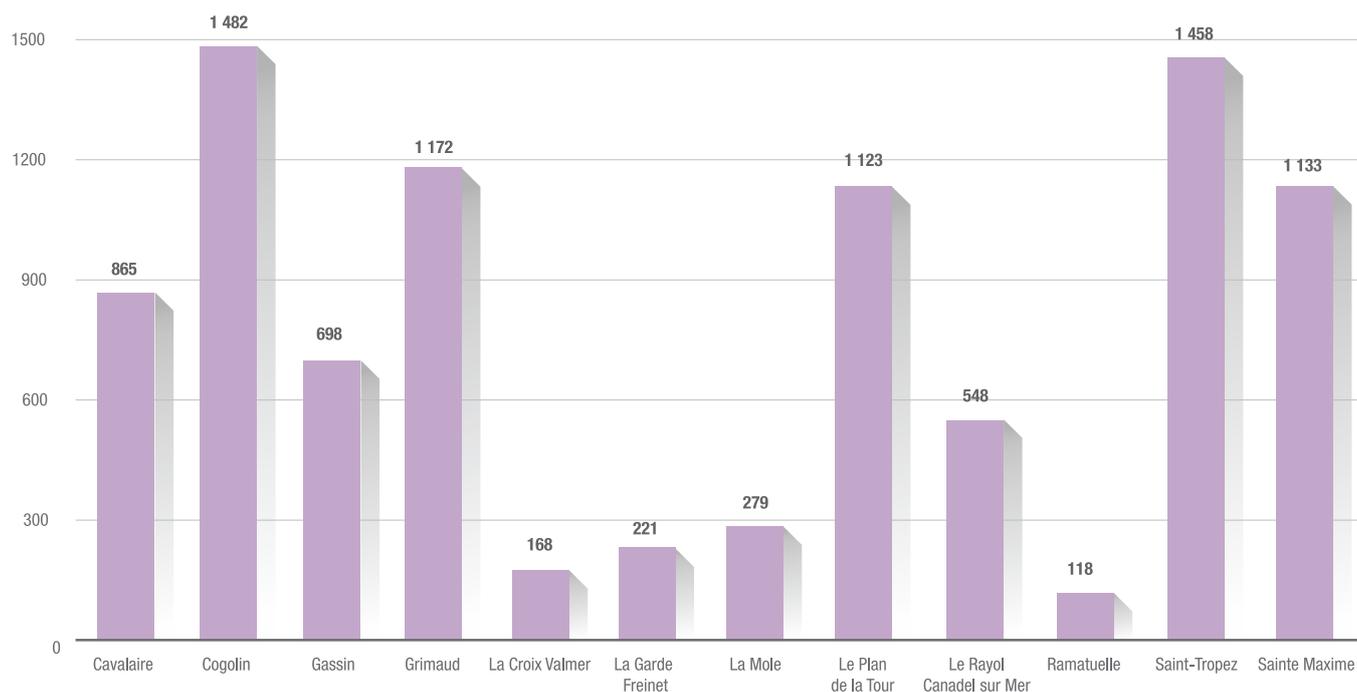
Le tableau ci-après recense le nombre de personnes rencontrées par les Ambassadrices du Tri en 2017, par mois et par commune, les graphiques suivants illustrent ce tableau.

Commune	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Cavalaire- sur-Mer	0	0	28	228	156	84	70	70	80	149	0	0	865
Cogolin	554	0	57	266	133	6	25	41	328	20	37	15	1482
La Croix- Valmer	252	0	208	80	3	0	0	31	0	0	0	124	698
Gassin	0	270	122	60	54	105	12	20	257	260	0	12	1172
Grimaud	0	0	18	134	3	0	0	0	3	10	0	0	168
La Garde- Freinet	53	0	0	100	16	0	15	0	0	37	0	0	221
La Mole	0	0	9	250	0	0	0	0	20	0	0	0	279
Le Plan- de-la-Tour	883	0	20	115	27	0	22	15	41	0	0	0	1123
Ramatuelle	0	50	113	0	0	383	0	0	0	0	0	2	548
Rayol-Canadel- sur-Mer	38	0	17	0	40	1	12	10	0	0	0	0	118
Sainte-Maxime	0	0	586	100	250	75	8	1	68	210	160	0	1458
Saint-Tropez	0	25	35	223	258	230	80	34	60	96	73	19	1 133
Total	1780	345	1213	1556	940	884	244	222	857	782	270	172	9 265

TOTAL DES PERSONNES SENSIBILISÉES PAR MOIS



TOTAL DES PERSONNES SENSIBILISÉES PAR COMMUNE



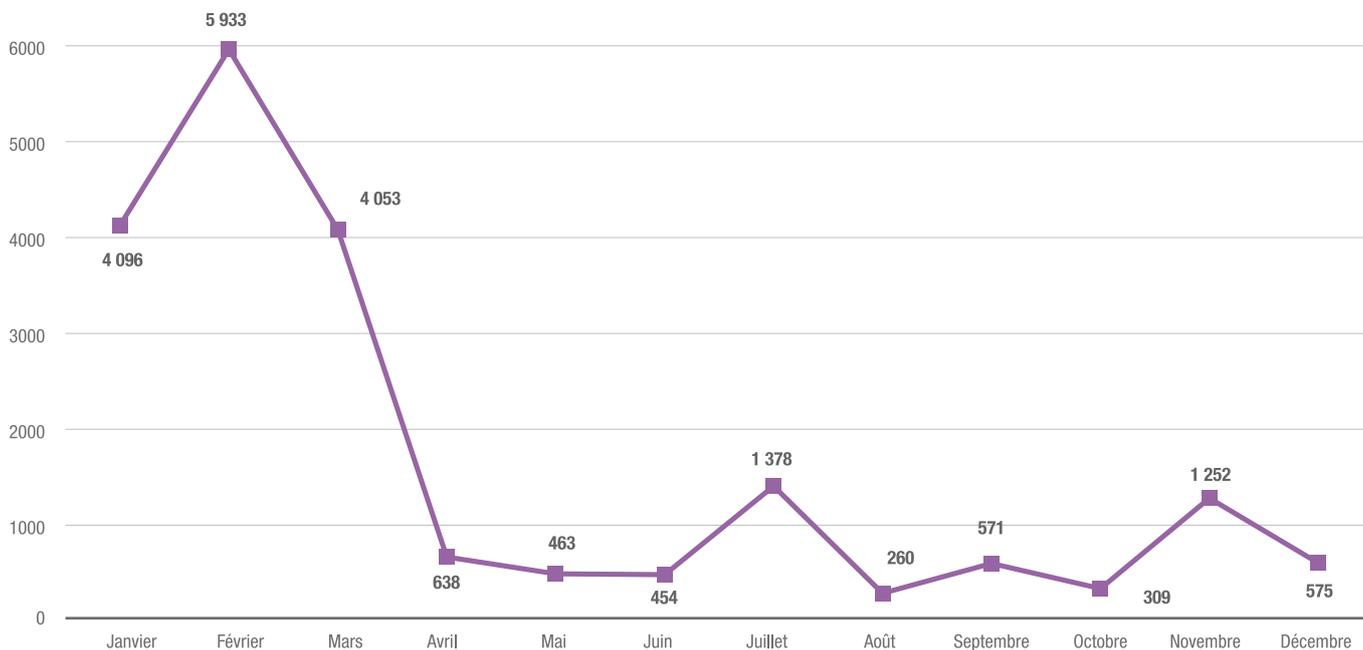
TOTAL DES INTERVENTIONS PAR TYPE D'ACTION

Le tableau suivant présente le nombre d'interventions par type d'action et par mois.

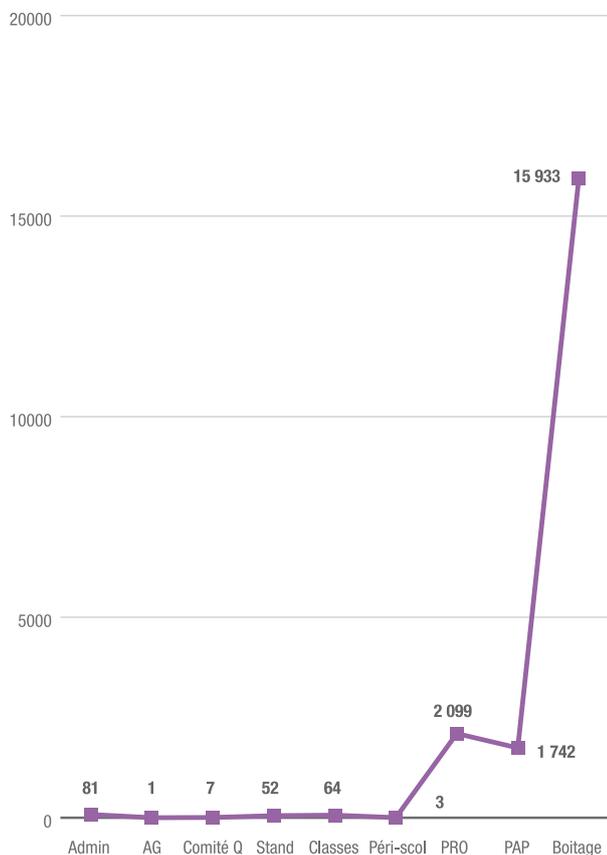
Commune	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Administrations	2	0	74	0	0	3	0	0	0	0	0	2	81
Assemblées générales	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Comités de quartiers	0	0	3	0	1	0	0	0	0	3	0	0	7
Stands	1	0	1	7	10	9	7	5	7	4	0	1	52
Classes	4	13	14	13	1	0	0	0	6	12	0	1	64
Péri-scolaires	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Professionnels	0	0	628	590	429	76	0	0	210	20	125	21	2 099
Porte-à-porte	974	0	160	3	12	342	0	58	26	10	145	12	1 742
Boitage	3 115	5 920	3 173	25	7	24	1 370	197	322	260	982	538	15 933
Total	4 096	5 933	4 053	638	463	454	1 378	260	571	309	1 252	575	19 982

TOTAL DES INTERVENTIONS PAR MOIS

On observe un pic d'intervention en début d'année qui correspond à une importante campagne de boîtage (distribution de guides et de sacs de pré-collecte).



TOTAL DES INTERVENTIONS PAR ACTIONS



Au total ce sont près de
20 000 personnes
 qui ont été sensibilisées au travers
 des actions de proximités menées
 par nos Ambassadrices du Tri,
 dont **9 200** lors d'échanges directs.



6.2.2 Bilan carbone

Le tableau suivant présente le bilan des émissions de CO₂ liées aux activités de la gestion des déchets.

Prestataire	Activité	Kilométrage	Évolution km n/n-1	Consommation gasoil	Bilan Carbone
GPE/Nicolin	collecte ex sivom	271 389		184 545	491
GPE/Nicollin	collecte	1 241 795		471 882	1 256
GPE	transport 6*4	148 276		88 966	237
GPE	Transport FMA	108 984		50 133	133
Nicollin	Transport FMA			-	0
PO/GPE	lavage/maintenance	78 000		19 500	52
TOTAL		1 848 444	237 114	815 025	2 170



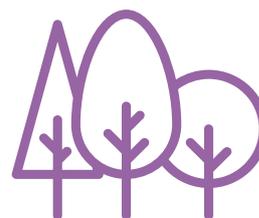
815 025 litres de gasoil
consommés en 2017 pour
2 170 tonnes équivalent de
CO₂ émis dans l'atmosphère

Le transport en FMA
a permis de réduire
le nombre de km
de cette activité

-15%

+23%

en revanche les
kilométrages de collecte
ont beaucoup augmentés.



Sachant qu'un arbre absorbe 360 kg de CO₂
en 20 ans, soit une moyenne de 18 kg/an,
il faudrait planter environ **120 533 arbres**
par an pour compenser nos émissions.

L'évolution du parc de véhicules et des fréquences
dans le nouveau marché de collecte devrait permettre
de réduire notre impact carbone.



Bilan financier

7.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.)

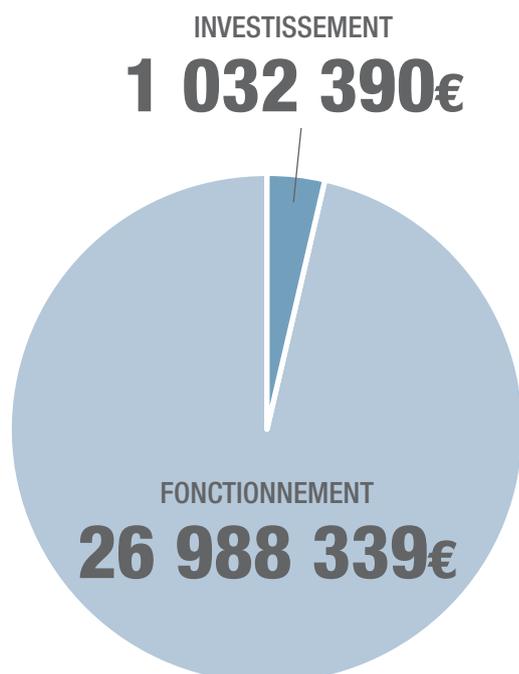
Prestation de service : pré collecte, collecte

Régie : collecte et traitement des végétaux, haut de quai de déchèteries.

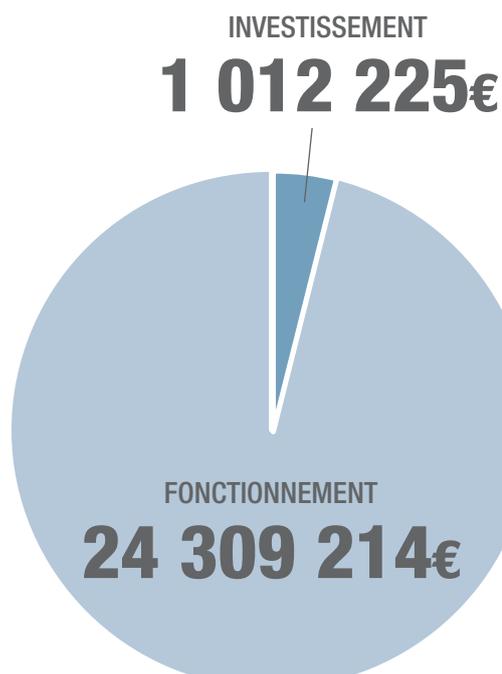
Délégation de compétence au SITTMAT : traitement, bas de quai de déchèteries.

7.2 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement

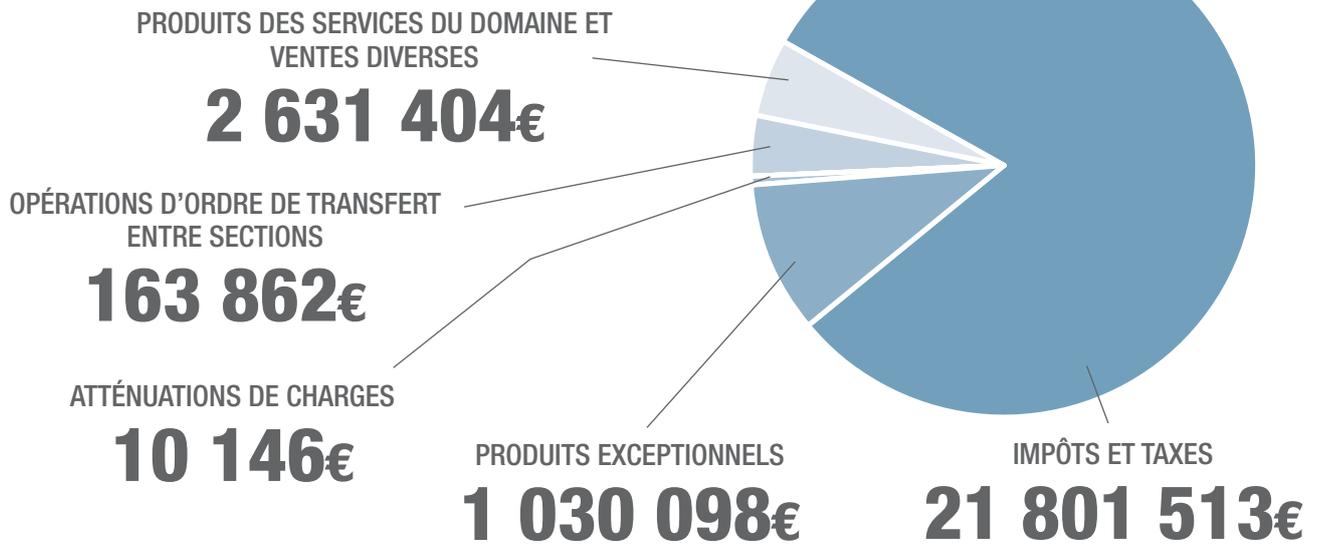
RECETTES



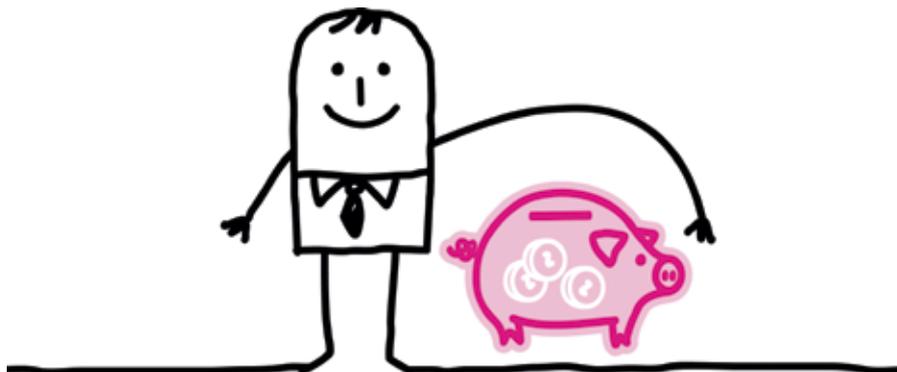
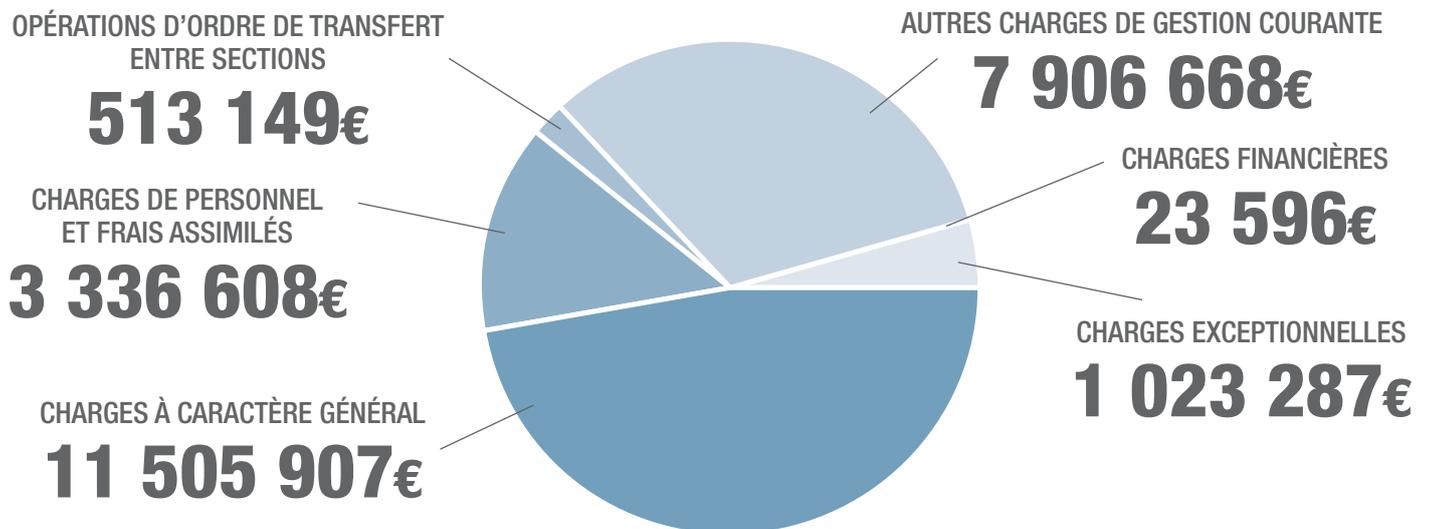
DÉPENSES



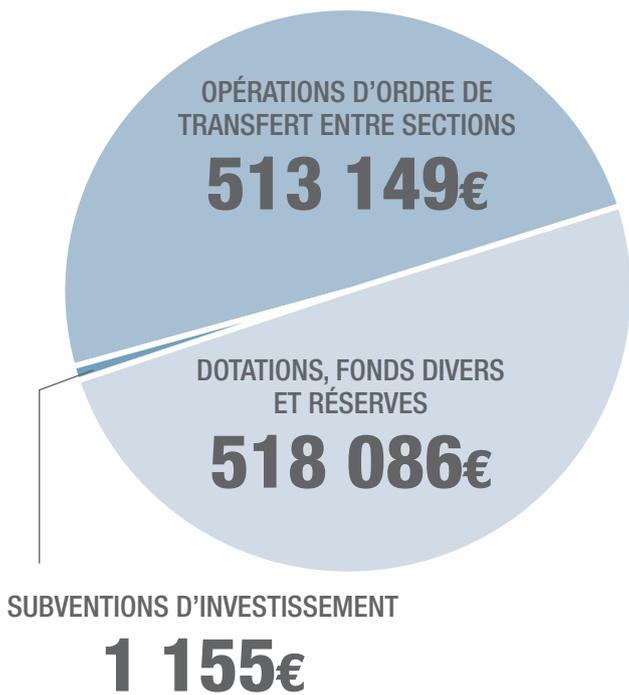
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



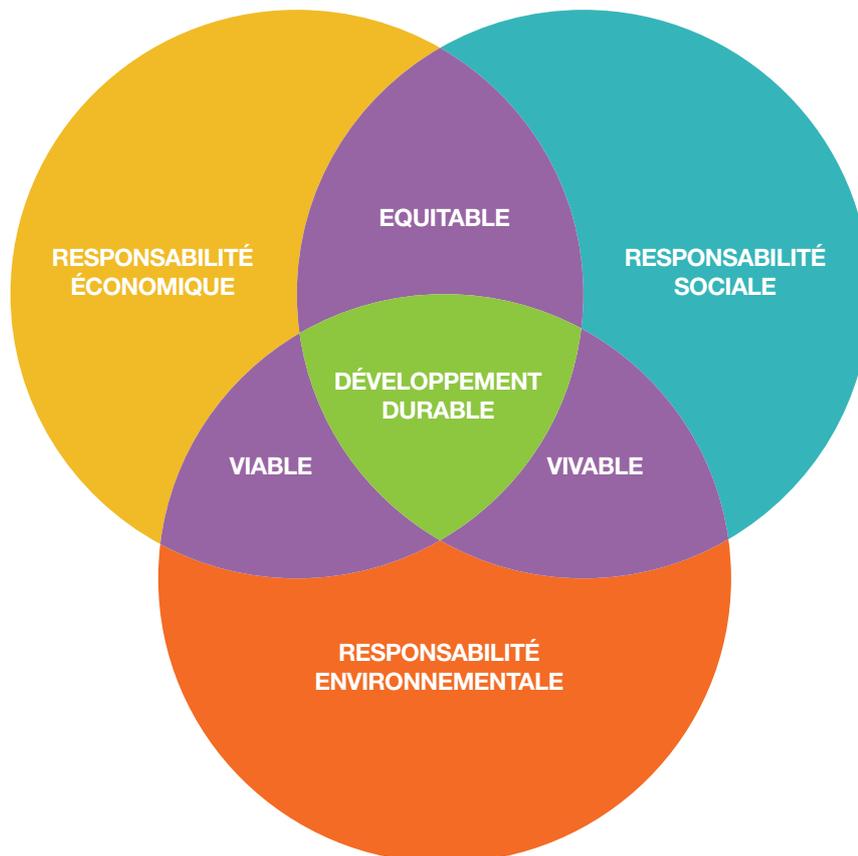
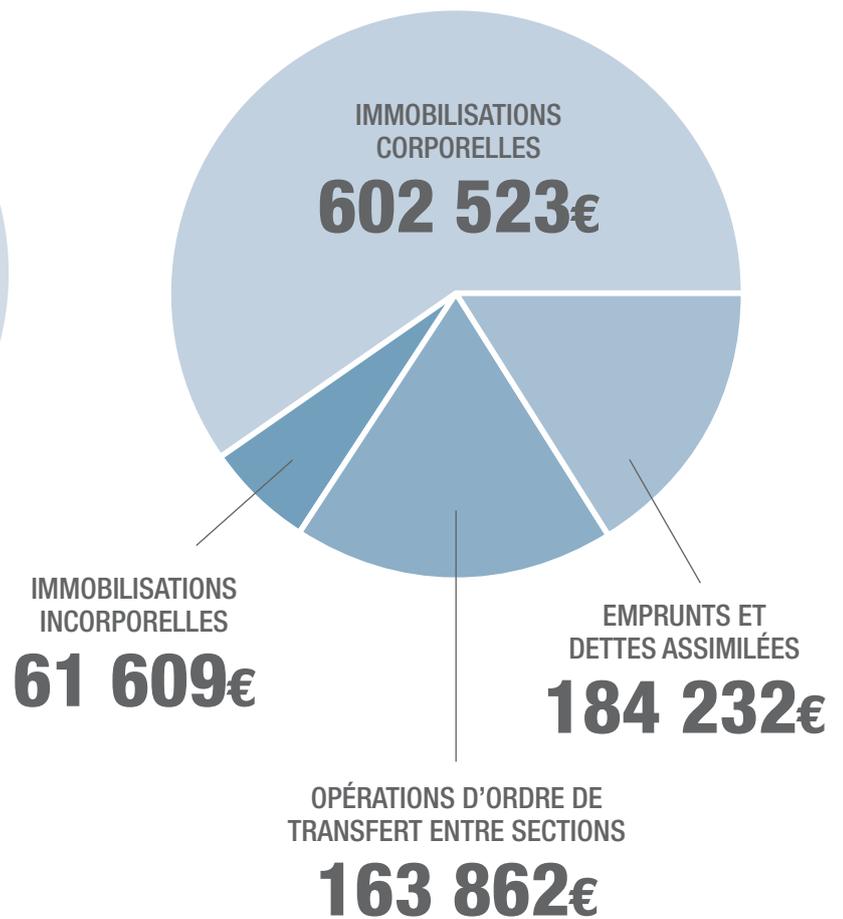
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



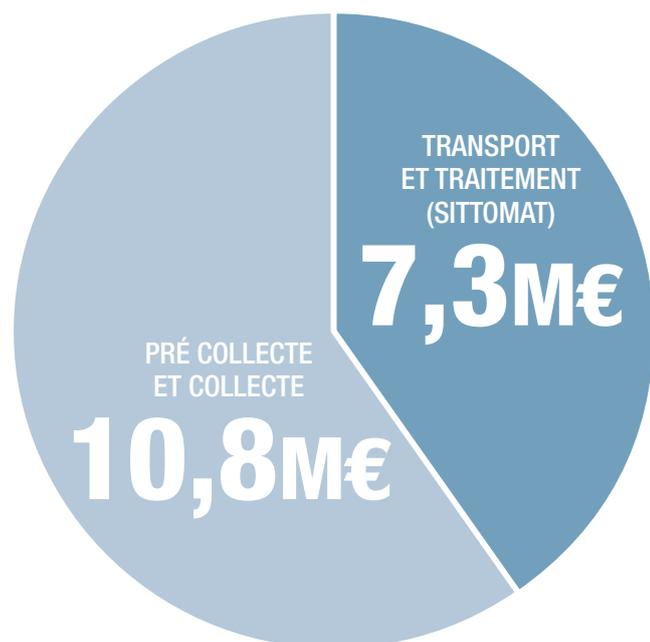
7.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau suivant présente le bilan des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.

Marché	Prestataire	Prestation(s)	Montant annuel TTC
MN-15-010	PIZZORNO	Collectes à Cavalaire	922 311,46 €
11-03-001		Collecte OM ex sivom	2 129 816,82 €
	PIZZORNO/Nicollin	Propreté place de marché	42 250,78 €
		Nettoyage des bacs OM	56 191,43 €
13 014 lot1		Collecte OM et Multi	3 780 052,00 €
13 014 lot2		Collecte encombrants	110 667,73 €
13 014 lot3	PIZZORNO	Coll St Tropez	1 850 699,45 €
		Propreté place de marché	57 654,67 €
13020		Collecte des Huiles Alimentaires Usagées (HAU)	30 075,66 €
13 021 lot1	Plastic Omnium	Location + maintenance des bacs+lavage	1 031 175,11 €
	PIZZORNO		424 818,00 €
13 021 lot3	PIZZORNO	Fourniture de sacs de collecte multi (Cavalaire)	1 342,00 €
15023	ECOLLECT	Entretien maintenance syst. Bacs enterrés	22 943,52 €
13 S0011	PROVENCE PESAGE	Inter sur pont à bascule en déch	9 795,60 €
13 S0001	SOTTAL	Travaux en déch.	52 875,73 €
16034	Inddigo	étude optimisation collecte	70 092,00 €
16049	CER	maîtrise d'œuvre route d'accès Ecopôle	18 414,26 €
16004	Travaux et Environnement	Evacuation refus compostage	29 795,04 €

Le graphique suivant illustre les dépenses liées à la collecte et au traitement.

PRESTATIONS COLLECTE ET TRAITEMENT (SITTOMAT)



Véhicule de collecte



7.4 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets, et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

Un service spécifique est mis en œuvre sur le territoire de certaines communes afin de permettre aux professionnels de bénéficier de collectes dédiées.

- Les établissements publics, les professionnels privés et les bâtiments communaux ont été soumis à la redevance en 2017.
- Pour ceux qui sont collectés en totalité par la CCGST : sont soumis à la RS dès lors qu'ils produisent plus de :
 - OMR : 1 320 litres/semaine
 - emballages : 4 000 litres/semaine
 - verre : 4 000 litres/semaine
 - cartons : 4 000 litres/semaine sur leur période d'ouverture.
 Au-delà de chacun de ces seuils, le producteur est facturé
 - dès le 1^{er} litre à 0,033 €/litres pour les OMR
 - et dès le 1^{er} litre à 0,017 €/litre pour les recyclables (carton, verre, emballages).
- Pour les professionnels qui ont leurs OM collectés par un prestataire privé, sous réserve de nous fournir la copie des contrats et des factures récentes, ils sont soumis à redevance
 - dès qu'ils produisent plus de 4 000 litres de tri (emballages + verre + carton confondus) et sont redevables dès le 4 001^{ème} litre de recyclables à 0,017 €/litres.

Pour ces deux cas et sous réserve d'avoir la copie de la taxe foncière :

- **si la TEOM est supérieure à la RS** : le coût du traitement des déchets est couvert par la TEOM.
- **si la TEOM est inférieure à la RS**, il est possible d'avoir la TEOM déduite de la RS, si la demande est faite selon le formulaire jusqu'au 30 juin de l'année N pour l'année N.

■ Il n'y a pas de volume maximum d'OM.

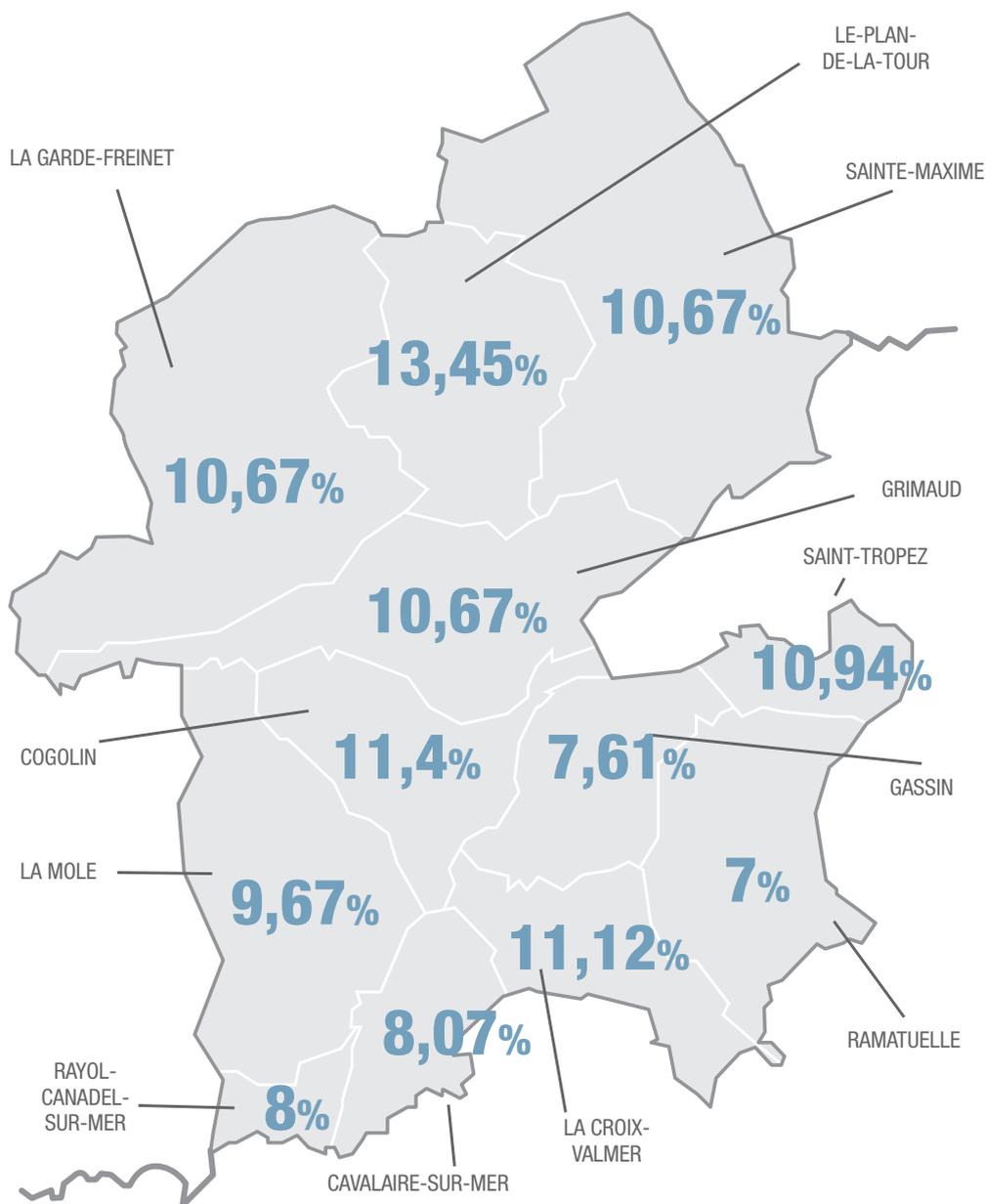
■ Pour ceux qui sont en collecte privée pour tous les déchets, il leur est possible de demander une exonération de TEOM, qui peut être accordée par le Conseil Communautaire. Ils doivent aussi nous en faire la demande par courrier et/ou compléter le formulaire, jusqu'au 30 juin de l'année N pour l'année N+1.

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

La CCGST a fixé, par la délibération n°2017/03/29-19, le taux de TEOM pour l'année 2017.

Le taux n'a pas évolué entre 2016 et 2017.

La carte ci-après présente le taux TEOM par commune.



7.5 Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés

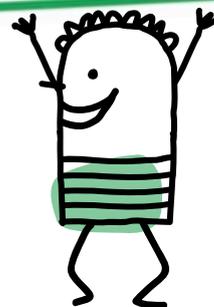
Pour l'année 2017, Éco-Emballages nous a présenté une simulation de nos soutiens financiers qui s'élèvent à **1 287 188,49 €**.

Pour mémoire les soutiens 2016 s'élevaient à plus de **1 128 897,80 €**.

Cela représente **une augmentation de 14 % entre 2016 et 2017**.

Ces soutiens sont liés à la tonne triée. Plus nous trions, plus les soutiens financiers sont importants.

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**



7.6 Produits d'accès aux centres de traitement

Facturation des dépôts dans les déchèteries et l'aire de végétaux de Cavalaire-sur-Mer : 731 523 €.

Facturation des apports au Quai de transit de La Mole : 108 098 €.



7.7 Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

D'après le compte administratif 2017, 2 068 761 € ont été perçus au titre de la valorisation.

Dont : revente des matières issues de la collecte sélective : 768 887 €

7.8 Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années

Ces données ne sont pas disponibles en totalité mais lorsqu'elles le sont, elles sont détaillées dans le paragraphe relatif au flux considéré.

8



Performances

8.1 Bilan

RÉCAPITULATIF

	Tonnage	kg/hab/an	€/tonne	€/hab/an
OMR	35 868	615	267	165
EMBALLAGE et PAPIERS	5 482	94	384	34
VERRE	4 949	85	193	17
TEXTILES	143	2	-	-
CARTON collecte	932	16	316	5
DÉCHÈTERIES	18 258	313	81	26
DÉCHETS VERTS	16 094	276	50	13
TOTAL	81 726	1 401	1 291	260

On constate une production d'ordures ménagères par habitant deux fois plus élevée que la moyenne nationale. Toutefois, ce chiffre est contrebalancé par des ratios de collectes sélectives également deux fois plus élevés pour les emballages + papiers et trois fois plus élevés pour le verre. Il faut cependant relativiser ces ratios, basés sur la population INSEE.

Afin de pouvoir se comparer, il conviendrait d'analyser plutôt le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés (l'ensemble des déchets produits).

Or, notre collectivité atteint en 2017, 80 % de valorisation matière, organique et énergétique, à comparer à la moyenne nationale qui est de 66 %.

Force est de constater que malgré des tonnages élevés d'ordures ménagères, notre collectivité valorise plus que la moyenne nationale.

Dès 2019 avec l'envoi de l'intégralité des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique du SITOMAT, notre taux de valorisation va encore augmenter.

COMPARAISON DES PERFORMANCES DE COLLECTE SÉLECTIVE KG/AN/HAB



**ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES**

615KG

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **447** KG/AN/HAB

PACA **402** KG/AN/HAB

FRANCE **269**KG/AN/HAB



MULTI

99KG

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **39** KG/AN/HAB

PACA **34** KG/AN/HAB

FRANCE **47** KG/AN/HAB



VERRE

90KG

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **26** KG/AN/HAB

PACA **20** KG/AN/HAB

FRANCE **29** KG/AN/HAB



DÉCHÈTERIES

312KG

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **253** KG/AN/HAB

PACA **285** KG/AN/HAB

FRANCE **198** KG/AN/HAB



Golfe de Saint-Tropez Mercredi 23 novembre 2017

Du compost naturel proposé aux particuliers et viticulteurs

L'Écopôle en a vendu 4300 tonnes depuis le 1^{er} janvier, ce n'est pas assez ! La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez invite à la consommation du compost local

L'Écopôle est un lieu unique où se trouvent des équipements innovants pour la gestion des déchets. Depuis 2014, les végétaux collectés sont compostés et transformés en compost naturel. Ce compost est vendu aux particuliers et viticulteurs. Les particuliers peuvent acheter du compost en sacs de 20 litres ou en vrac. Les viticulteurs peuvent acheter du compost en vrac ou en sacs de 20 litres. Le compost est vendu à un prix très avantageux. Les particuliers peuvent acheter du compost en sacs de 20 litres à 1,50 € TTC. Les viticulteurs peuvent acheter du compost en vrac à 0,50 € TTC ou en sacs de 20 litres à 1,50 € TTC.

Comment acheter du compost ?
 Les particuliers peuvent acheter du compost en sacs de 20 litres à 1,50 € TTC. Les viticulteurs peuvent acheter du compost en vrac à 0,50 € TTC ou en sacs de 20 litres à 1,50 € TTC.

Les avantages du compost :
 Le compost est un produit naturel et écologique. Il est riche en nutriments et aide à améliorer la structure du sol. Il est également un excellent engrais pour les plantes.

GASSIN Mardi 10 décembre 2017

Le tri sélectif gagne encore du terrain

Elise Pélissier, explique toutes les utilisations possibles de la transformation des déchets.

Elise Pélissier, responsable de la collecte des déchets, explique que le tri sélectif permet de réduire la quantité de déchets envoyés en incinération. Elle mentionne que le tri sélectif permet également de récupérer des matériaux qui peuvent être réutilisés dans l'industrie. Elle cite l'exemple du verre recyclé qui est utilisé pour fabriquer de nouvelles bouteilles.

Les avantages du tri sélectif :
 - Réduction de la pollution.
 - Économie d'énergie.
 - Création d'emplois dans le secteur du recyclage.

Golfe de Saint-Tropez

EN DÉCHÈTERIES TRAVAILLEZ-VOUS ? SE TRIENT

DÉCHÈTERIES GUIDE PRATIQUE

12 communes s'engagent pour un territoire durable.

L'info du jour Mardi 10 décembre 2017

Composteurs : la Comcom se met vraiment au vert

Dans la continuité de sa politique environnementale et de recyclage des déchets, la communauté de communes a déjà distribué gratuitement 700 composteurs à la population

La famille Fiacchi raide dingue de son composteur !

La famille Fiacchi a reçu un composteur de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez. Ils sont très satisfaits de leur nouveau composteur et ont déjà commencé à utiliser le compost produit.

Trois conseils utiles

1. Évitez de mettre des déchets dangereux (verre, métaux, produits chimiques) dans le composteur.
2. Évitez de mettre des déchets verts (branches, feuilles) dans le composteur.
3. Évitez de mettre des déchets alimentaires (viande, poisson, lait) dans le composteur.

Comment et où obtenir un composteur ?

Les composteurs sont disponibles gratuitement auprès de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez. Ils peuvent être obtenus en allant à l'Écopôle ou en contactant le service client.

Le compostage

C'est facile, c'est naturel, et ça fait pousser les plantes !

Faites-le pour vous !

- Déposer vos déchets verts en déchèterie
- Utilisez votre composteur individuel

Le tri, c'est pour la vie.

8.2 Perspectives

- Lancement, attribution et mise au point du nouveau marché de collecte.
- Etudes pour la restructuration de l'Écopôle et la création d'une base logistique pour la collecte.
- Travaux de modernisation du quai de transit ayant pour objectif de regrouper tous les flux sur site et d'installer une presse à balles pour les OMR et une zone de stockage.
- Lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- Début des travaux de réhabilitation des déchèteries.

9

Annexes

Suivi collecte 2017

RÉCAPITULATIF TONNAGES COLLECTE ANNÉE 2017

COLLECTES	CAVALAIRE	COGOLIN	GASSIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER
PARTICULIERS (DM)					
OM	3 813	4 539	1 791	3 449	2 110
MULTI	801	945	377	663	649
VERRE	598	455	242	445	420
ECC	0	0	0	0	0
JRM / PAPIER	45	0	0	0	0
TOTAL RECYCLABLES	1 444	1 400	619	1 108	1 069
TOTAL DMA	5 257	5 940	2 410	4 557	3 179
% VALORISATION DM	27%	24%	26%	24%	34%
PROFESSIONNELS					
HUILES	0	0	0	12	9
VERRE	0	0	0	0	0
Palettes	45	0	0	0	0
CARTONS PRO	103	16	0	148	63
TOTAL COLLECTE PROFESSIONNELS	148	16	0	160	72
AUTRES					
ENCOMBRANTS valorisables	0	0	9	9	0
ENCOMBRANTS non valorisables	51	0	60	49	0
TEXTILES	30	37	8	6	23
TOTAL AUTRES	80	37	76	65	23
TOTAL COLLECTES	5 486	5 992	2 486	4 782	3 274



LA GARDE FREINET	LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	LE RAYOL CANADEL SUR MER	RAMATUELLE	SAINT TROPEZ	SAINTE MAXIME	TOTAL
785	428	1 326	533	2 879	5 832	8 070	35 868
150	109	270	156	196	214	1 193	5 497
115	56	178	124	631	930	1 073	5 267
0	0	0	0	61	0	0	61
0	0	0	0	141	0	0	186
265	165	448	280	1 029	1 143	2 266	11 011
1 050	593	1 774	812	3 908	6 75	10 335	46 879
25%	28%	25%	34%	26%	16%	22%	23%
0	0	0	0	0	88	34	143
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	68	0	113
0	0	0	0	167	186	360	1 043
0	0	0	0	167	342	394	1 299
10	18	0	0	0	0	40	85
0	4	0	0	0	0	201	365
6	3	13	3	10	0	46	184
16	24	13	3	10	0	287	634
1 066	617	1 788	815	4 086	7 317	11 016	48 813

Suivi déchèteries 2017

RÉCAPITULATIF TONNAGES DÉCHÈTERIES ANNÉE 2017

		CAVALAIRE	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER
ACTIVITE DECHETERIE					
Batteries	Tonnages	0	0	0	0
	Enlevements	0	0	0	0
Bois en melange	Tonnages	251	86	354	106
	Enlevements	56	27	86	20
Bois blanc	Tonnages	0	0	0	0
	Enlevements	0	0	0	0
Ecomobilier	Tonnages	288	193	522	130
	Enlevements	0	0	0	0
Cartons bruns	Tonnages	118	20	240	21
	Enlevements	41	9	116	7
Deee	Tonnages	138	67	135	64
	Enlevements	0	0	0	0
Dms / dds yc huiles végétales	Tonnages	31	18	61	13
	Enlevements	17	54	86	17
Encombrants / di	Tonnages déchèterie	1 298	354	1 322	225
	Tonnages collecte (vidage à la Môle)	0	0	0	0
	Enlevements déchèterie	158	73	255	42
Nettoyage chaussée / balayeuse	Tonnages	0	0	0	4
	Enlevements	0	0	0	0
Ferrailles / métaux	Tonnages	190	69	130	82
	Enlevements	0	0	0	0
Gravats	Tonnages	1 191	0	448	348
	Enlevements	126	0	48	41
Gravats sales	Tonnages	59	0	293	15
	Enlevements	7	0	31	2
Huiles vegetales	Tonnages	0	0	0	0
	Enlevements	0	0	0	0
Huiles minerales	Tonnages	0	0	0	0
	Enlevements	0	0	0	0
Lampes	Tonnages	0	0	0	0
	Enlevements	0	0	0	0
Piles / accus	Tonnages	0	0	0	0
	Enlevements	0	0	0	0
Pneus	Tonnages	0	2	0	0
	Enlevements	0	0	0	0
Bouteilles de gaz	Tonnages	0	0	0	0
	Enlevements	0	0	0	0
Sous total	Tonnages	3 563	808	3 504	1 008
	Enlevements	398	163	591	127

Suivi déchèteries 2017

RÉCAPITULATIF TONNAGES DÉCHÈTERIES ANNÉE 2017

		CAVALAIRE	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER
ACTIVITE DECHETS VEGETAUX					
Dechets verts	Tonnages	0	426,04	2 101,86	0
	Enlevements	0	0	0	0
Sous total	Tonnages	0	426,04	2 101,86	0
	Enlevements	0	0	0	0
TOTAL	Tonnages	3 563,111	1 233,807	5 606,056	1 008,115
	Enlevements	398	163	591	
TOTAL hors transit		3 563,11	1 233,81	5 606,06	1 008,12

ÉCOPÔLE DE LA MOLE COMPOSTAGE

Entrées	Déchets verts	palettes	cave	Déchets bois	
	12899,77	569,74	0	225,64	
Sorties	Compost 20 mm	Compost 40 mm	Refus 40 mm	Refus B	Biomasse
	5150,17	259,76	815,98	0	1147,7



LA GARDE FREINET	LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	LE RAYOL CANADEL SUR MER	RAMATUELLE	SAIN TROPEZ	SAINTE MAXIME	TOTAL
0	0	0	386,6	2 127,56	828,98	2 589,18	8 460,22
0	0	0	0	0	0	364	364
0	0	0	386,6	2 127,56	828,98	2 589,18	8 460,22
0	0	0	0	0	0	364	364
78,807	466,225	944,54	539,205	2 906,027	1 719,769	7 988,373	26 054,035
16	599	192	58	154	384	1 363	3 918
78,81	466,23	944,54	539,21	2 906,03	1 719,77	7 988,37	26 625,23

		TOTAL ENTRÉES
		13 961,89
Classe A	Broyat	TOTAL SORTIES
263,84	4225	11 862,45

SITE DE CABASSE COMPOSTAGE	TOTAL
	2 937,26



DISTANCE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT (EN KM)

	Quai de transit La Mole	ISDND du Balança (PL) Cannet-des- Maures	ISDND de Roumagayrol (PL) Pierrefeeu-du-Var	UVE SITTO MAT Toulon
Quai de transit intercommunal de la Mole	-	40	55	57
Quai de transit Nicollin de la Mole	-	40	55	57
Communes				
Cavalaire-sur-Mer	23,7	-	-	-
Cogolin	8,1	-	-	-
Gassin	17	-	-	-
Grimaud	11,8	-	-	-
La Croix-Valmer	18,2	-	-	-
La Garde-Freinet	20,8	-	-	-
La Mole	1	-	-	-
Le Plan-de-la-Tour	-	22,9	-	-
Le Rayol-Canadel-sur-Mer	11	-	-	-
	33,2	-	-	-
Ramatuelle	19,6	-	-	-
Saint-Tropez	17,1	-	-	-
Sainte-Maxime	20	-	-	-

Centre de Tri (CDT) du Muy	Écopôle de La Mole	Michelot Grimaud	Oredui La Seyne-sur-Mer	Oredui Grasse	Serahu Cagnes-sur-Mer	NCI La Londe-les-Maures	STMI Cogolin
42,3	-	12,7	-	-	-	23,5	-
42,3	-	-	-	-	-	23,5	-
43,2	23,7	15,4	66,2	-	-	30	12,6
35,3	8,1	4	66,3	-	-	30	1
36,5	17	8,7	-	-	-	35	9
34,7	11,8	0	-	103	-	33	7,3
37,6	18,2	10	-	-	104	37	12
40,8	20,8	12,6	-	-	-	43	16,4
43,3	1	12,7	-	-	-	23,5	9
25,6	22,6	16	-	-	-	47	20
52,6	11	24,8	-	-	-	-	22
-	33,2	-	-	-	-	23	-
38,9	19,6	11,2	78	-	-	45	11,2
36,4	17,1	9,7	-	-	-	42	9
23,1	20	13,2	-	78	-	46	15

FRÉQUENCES GÉNÉRALES DES COLLECTES

Communes	Période	Centre-Ville																				
		OMR					Multi					Verre										
		L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
Cavalaire-sur-Mer	01/11 au 31/03 à partir de 5h30																					
	01/11 au 31/03 à partir de 7 h																					
	01/04 au 30/06 et 01/09 au 31/10 à partir de 5h30																					
	01/04 au 30/06 et 01/09 au 31/10 à partir de 7 h																					
	01/07 au 31/08 Centre-Ville 5h30 + 14 h - Ville et Extérieur 19 h																					
	01/07 au 31/08 à partir de 5h30																					
	01/07 au 31/08 à partir de 7 h																					
Cogolin	01/10 au 30/03																					
	01/04 au 30/09 à partir de 17h30																					
	01/04 au 30/09 à partir de 15h30																					
Gassin*	01/11 au 31/03 à 6 h																					
	01/04 au 31/10 à 6 h																					
La Garde-Freinet	01/10 au 31/03 à 6 h																					
	01/10 au 31/03 à 7 h																					
	01/10 au 31/03 à 8 h																					
	01/07 au 31/08 à 6 h																					
	01/07 au 31/08 à 7 h																					
	01/07 au 31/08 à 8 h																					
	01/04 au 30/06 et en septembre à 6 h																					
	01/04 au 30/06 et en septembre à 7 h																					
	01/04 au 30/06 et en septembre à 8 h																					
La Mole	01/09 au 30/06 à partir de 6 h																					
	01/10 au 31/05 1 semaine sur 2 à partir de 6 h																					
	01/09 au 30/06 à partir de 5 h																					
	01/07 au 31/08 à partir de 6 h																					
	01/07 au 31/08 à partir de 5 h																					
Grimaud	01/10 au 31/03 à 6 h																					
	01/10 au 31/03 à 8 h																					
	01/04 au 30/09 à 6 h + à 15 h Village, Port-Grimaud jusqu'au 31/10																					
	01/04 au 30/09 à 8 h																					
La Croix-Valmer	01/04 au 30/09 à 5 h																					
	01/10 au 31/03 à 5 h CV+S1+S2 mardi et vendredi à la Toussaint																					
Le Plan-de-la-Tour	01/06 au 30/09 à partir de 5 h OM, 7 h JA, 8 h VF																					
	01/10 au 31/05 à partir de 5 h OM, 7 h JA, 8 h VF																					
Ramatuelle	Toute l'année																					
Rayol-Canadel-sur-Mer	01/10 au 31/03 à partir de 5 h																					
	01/10 au 31/03 à partir de 7 h																					
	01/04 au 31/05 à partir de 5 h																					
	01/04 au 31/05 à partir de 7 h																					
	01/06 au 30/09 à partir de 5 h																					
	01/06 au 30/09 à partir de 7 h																					
Sainte-Maxime	01/10 au 30/05 à partir de 18 h																					
	01/06 au 30/08 à partir de 20 h																					
	Repassé toute l'année à partir de 8 h																					
	01/10 au 31/03 à partir de 8 h																					
	01/10 au 31/03 à partir de 8 h																					
	01/07 au 31/08 à partir de 8 h																					
	01/07 au 31/08 à partir de 8 h																					
01/04 au 30/06 / Septembre à partir de 8 h																						
	01/04 au 30/06 / Septembre à partir de 8 h																					
Saint-Tropez	01/04 au 31/10 à partir de 20 h																					
	01/11 au 31/03 à partir de 20 h																					

* GASSIN Lycée du Golfe : du lundi au samedi, du 1/09 au 30/06
Pôle de santé : tous les jours, toute l'année

Glossaire

AG	Assemblée Générale
CCGST	Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
CDC	Communauté de Communes
CDT	Centre de Tri
CS	Collecte Sélective
DD	Développement Durable
DDS	Déchets Dangereux Spécifiques aussi appelés DMS ou DDM)
DÉCHETS VERTS	Végétaux
ECC	Emballages Corps Creux
EMBALLAGES	en mélange Papier + cartons + emballages métalliques + emballages plastiques + briques alimentaires
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
INSEE	Institut National de la Statistique et des activités économiques
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
JRM	Journaux Revues Magazines
MULTI ou MULTIMATÉRIAUX	Des emballages collectés en mélange
OM ET ASSIMILÉS	Ordures Ménagères et assimilés (professionnels)
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PPGDND	Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
PR	Point de Regroupement
REP	Responsabilité Élargie du Producteur
RS	Redevance Spéciale
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
UVE	Unité de Valorisation Énergétique

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

ÉVOLUTION 2015 | 2016 | 2017

